

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 4031 MERCREDI 7 JUILLET 2021

SÉNAT

Augustin Matata Ponyo livré à la justice



Dans une correspondance signée par le président de la chambre haute du Parlement adressée au Procureur général près la Cour constitutionnelle, celui-ci a répondu favorablement à la deuxième demande en agréant des

poursuites judiciaires contre le sénateur Matata Ponyo. Aussi le bureau de la chambre haute du Parlement a-t-il autorisé les poursuites du sénateur par le procureur ainsi que la levée de ses immunités. Par conséquent, il l'invite

à «aller présenter ses moyens de défense » sur la seconde affaire dans laquelle il est cité et liée au dédommagement des commerçants étrangers, victimes des mesures de zairianisation de 1973 et 1974..

Page 3

RETRAIT PROGRESSIF DE LA MONUSCO

Mise en place d'un groupe de travail gouvernement-mission onusienne



Des casques bleus de la Monusco

Le Premier ministre congolais, Jean-Michel Sama, a présidé, le 5 juillet, à Kinshasa la réunion du groupe de travail conjoint gouvernement-Monusco, mis en place dans le cadre du processus de retrait progressif de la mission onusienne en République démocratique du Congo. Ce groupe aura comme tâche

de recevoir les travaux des différents groupes de manière à faire régulièrement l'état des lieux et d'avancement de l'appui de la mission onusienne et du programme du système des Nations unies et veillera à la mise en œuvre de l'action gouvernementale.

Page 2

BANQUE CENTRALE DU CONGO

Malangu Kabedi Mbuyi nommée gouverneure

Au terme d'une série d'ordonnances rendues publiques le 5 juillet, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a nommé Mme Malangu Kabedi Mbuyi à la tête de la Banque centrale du Congo (BCC).

Fonctionnaire au Fonds monétaire international, l'intéressée était cheffe de mission au Burkina faso. Elle est la première femme à occuper cette fonction à la BCC. Elle remplace à ce poste Deogratias Mutombo nommé président du conseil d'administration de l'Arca.

Page 3



INTERVIEW

Alesh : « J'ai frôlé des arrestations à plusieurs reprises »

« Na ndenge ya mabe te » continue de voler la vedette à « Bunda », le second titre de son album « Mongongo » dont le clip a été publié sur YouTube à la sortie de celui-ci, le 21 mai. Les mélomanes semblent plus apprécier le chanteur au franc-parler, comme l'indique le succès du premier titre.

Le Courrier de Kinshasa s'est entretenu avec lui pour savoir à quel prix il maintient le cap dans la récrimination surtout qu'avec son dernier opus, plusieurs ont pensé qu'il a poussé le bouchon trop loin, sans doute parce que jouissant « d'appuis de taille » en coulisse.

Page 4



ÉDITORIAL

Addis-Abeba ?

La dégradation continue de la situation en Ethiopie dont les douze provinces fédérées semblent sur le point de se diviser comme en témoigne la terrible guerre qui dévaste le Tigré depuis des mois ne peut laisser personne indifférent : d'abord parce que ce pays est l'un des plus grands et des plus peuplés de notre continent ; ensuite parce que sa déstabilisation, si elle se confirme, plongera à coup sûr la Corne de l'Afrique tout entière dans un chaos dévastateur; enfin parce que le siège de l'Union africaine est installé depuis l'an 1963 au cœur de sa capitale, Addis-Abeba.

Des informations qui remontent en continu depuis cette grande cité et que relaient désormais les médias des cinq continents ressort l'idée selon laquelle les autorités actuelles du pays sont dépassées par les événements et, de ce fait, sont mal armées pour trouver une solution pacifique à la crise en cours. Ressort également le constat que les nations voisines de l'Ethiopie, en particulier l'Erythrée et le Soudan, se trouvent confrontées elles-mêmes à des tensions internes qui risquent de fissurer leur propre unité. D'où une menace qui grandit de jour en jour à l'échelle sous-régionale dont la communauté africaine comme la communauté internationale dans son ensemble doit prendre dès à présent la juste mesure.

S'il est trop tôt pour dire où le siège de l'Union africaine devra s'installer si l'Ethiopie ne parvient pas à résoudre les redoutables problèmes auxquels elle se trouve aujourd'hui confrontée, le temps est venu de réfléchir collectivement sur cette question essentielle dont dépend en réalité l'avenir de la communauté africaine. Comment, en effet, les cinquante-quatre Etats de cette partie du monde, où vivra plus du quart de l'humanité dans les décennies à venir et dont l'essor ne cesse de s'accélérer, pourraient-ils courir le risque de continuer à se réunir dans un lieu que menaceraient des divisions ethniques devenues ingérables ?

L'Histoire, la grande Histoire est là pour démontrer que l'on n'anticipe jamais assez tôt les transformations de toute nature qui modifient les relations entre les nations. Celle qui se dessine sous nos yeux dans la Corne de l'Afrique mérite sérieusement d'être prise en considération dès à présent. Avis d'observateur !

Le Courier de Kinshasa

RETRAIT PROGRESSIF DE LA MONUSCO

Mise en place d'un groupe de travail gouvernement-mission onusienne

Le groupe aura comme tâche de suivre les travaux et recevoir les travaux des différents groupes de manière à faire régulièrement l'état des lieux, l'état d'avancement sur la mise en œuvre de l'appui de la mission onusienne, des agences des fonds et programme du système des Nations Unies ainsi que la mise en œuvre de l'action gouvernementale.



Jean-Michel Sama, président la réunion du groupe de travail conjoint gouvernement-Monusco

Le Premier ministre congolais, Jean-Michel Sama, a présidé, le 5 juillet, à Kinshasa la réunion du Groupe de travail conjoint gouvernement-Monusco, mis en place dans le cadre du processus de retrait progressif de la mission onusienne en République démocratique du Congo (RDC).

Selon la représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU en RDC et cheffe de la Monusco, Bintou Keita, cité par radiookapi.net, ce groupe va travailler pour finaliser un programme à présenter en septembre prochain au Conseil de sécurité des Nations unies. Il a comme tâche de suivre les travaux et recevoir les travaux des différents groupes de manière à faire régulièrement l'état des lieux, l'état d'avancement sur la mise en œuvre de l'appui de la mission onusienne, des agences des fonds et programme du système des Nations unies ainsi que la mise en œuvre de

l'action gouvernementale. « C'est un partenariat extrêmement renforcé entre la Primature et les Nations unies, y compris la Monusco, dans le cadre d'un groupe de travail conjoint qui a été discuté déjà de longues dates avec le Premier ministre et certains des ministres depuis le 26 avril dernier lorsque le gouvernement a été mis en place. Nous allons nous organiser pour avoir un forum d'échanges, pas juste de partage d'informations, mais des groupes de travail qui sont présentés sur les problématiques qui font partie des priorités de l'action gouvernementale », a indiqué la cheffe de la Monusco, qui a, en outre, salué l'excellence du partenariat entre la Primature et les Nations unies. Le travail, note-t-on, s'effectuera selon les thématiques axées notamment sur « la protection civile et les droits de l'Homme, le renforcement des

institutions du pays ».

Et de noter que le deuxième point, c'est le produit qui doit être livré au Conseil de sécurité au mois de septembre, à travers le secrétaire général des Nations unies, en liaison avec la priorisation de la sécurité dans l'est du pays. Plusieurs membres du gouvernement congolais ont participé à cette réunion. Il s'agit notamment du vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Affaires coutumières, Daniel Aselo Okito, du ministre d'Etat chargé du Plan, Christian Mwando Nsimba, du ministre des Finances, Nicolas Kazadi Kadima Nzuji, du ministre d'Etat chargé des Infrastructures et Travaux publics, Alexis Gisaro Muvunyi, ainsi que des ministre du Développement rural, François Rubota Masumbuko, et des Mines, Antoinette N'Samba

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuji
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzongi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

SÉNAT

Augustin Matata Ponyo livré à la justice

Le président du bureau de la chambre haute du Parlement congolais estime que l'occasion est ainsi donnée à l'ancien Premier ministre « d'aller présenter ses moyens de défense » sur la seconde affaire dans laquelle il est cité et liée au dédommagement des commerçants étrangers, victimes des mesures de zaïrianisation de 1973 et 1974.

Le bureau du Sénat congolais a autorisé, le 5 juillet, les poursuites contre Augustin Matata Ponyo Mapon. Dans une correspondance signée par le président de la chambre haute du Parlement, Modeste Bahati Lukwebo, adressée au procureur général près la Cour constitutionnelle, celui-ci a répondu favorablement à la deuxième demande du procureur général près la Cour constitutionnelle qui attendait ouvrir des poursuites judiciaires contre le sénateur Matata. Il autorise les poursuites du sénateur par le procureur ainsi que la levée de ses immunités. Au lendemain de cette autorisation des poursuites judiciaires contre le sénateur Augustin Matata Ponyo Mapon, Bahati Lukwebo vient de rassurer, le 6 juillet, à Goma dans le Nord-Kivu, que cette décision a été prise conformément aux lois du pays et va permettre à Matata Ponyo de présenter ses moyens de défense à la justice sur les accusations qui pèsent sur sa personne. Dans l'interview accordée à la presse lors de son arrivée dans le chef-lieu du Nord-Kivu, le



Augustin Matata Ponyo Mapon/DR

président du Sénat congolais a affirmé que son bureau n'a juste appliqué que les lois et le règlement intérieur du Sénat, dans ce dossier du sénateur Matata. « Nous avons ce qui est prévu aux différents articles qui concernent les poursuites judiciaires et la levée des immunités. Tous ces articles ont été scrupuleusement observés », a-t-il fait savoir.

Modeste Bahati note, par ailleurs, que la première demande de la justice, qui a été

rejetée par le Sénat, concernait l'affaire Bukanga Lonzo, alors que cette deuxième affaire a trait à l'indemnisation des anciens propriétaires des biens zaïrianisés. « Il y avait un premier dossier qui concernait Bukanga Lonzo et nous avons laissé à chaque sénateur la possibilité de s'exprimer en âme et conscience, vous avez suivi le résultat. Quelque temps après, nous avons été saisis d'un autre dossier, cette fois-ci qui concerne l'indem-

nisation des propriétaires des biens zaïrianisés, les anciens propriétaires. Alors la justice estime qu'il y a les bénéficiaires du paiement du Trésor public qu'on n'arrive pas à retracer et qu'on peut considérer comme des fictifs, et donc il revenait au bureau du Sénat, parce que nous sommes en vacances, de pouvoir donner l'occasion au sénateur Matata d'aller présenter ses moyens de défense. Voilà pourquoi nous avons autorisé les

poursuites », a-t-il expliqué. Ce nouveau dossier, note-t-on, est donc lié au dédommagement des commerçants étrangers, victimes des mesures de zaïrianisation de 1973 et 1974. Le procureur général près la Cour constitutionnelle pense que Matata Ponyo, alors ministre des Finances, aurait conclu en 2011, un protocole d'accord en vue de permettre au gouvernement congolais d'indemniser trois cents anciens propriétaires des biens zaïrianisés. Devenu Premier ministre, Matata Ponyo aurait décaissé 110.907.681,88 dollars et 27.894.707,92 euros entre 2010 et 2013. Toujours selon ce réquisitoire, des enquêtes menées au sein de la Direction de gestion de la dette publique n'ont trouvé aucune trace de ces trois cents créanciers qui auraient perdu leurs biens meubles et immeubles du fait de la zaïrianisation. Ce qui avait poussé, à l'époque, le procureur général près la Cour de cassation à ouvrir un dossier contre Matata Ponyo.

Lucien Dianzenza

BANQUE CENTRALE DU CONGO

Malangu Kabedi Mbuyi nommée gouverneure

Au terme d'une série d'ordonnances rendues publiques le 5 juillet, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a placé Mme Malangu Kabedi Mbuyi à la tête de la Banque centrale du Congo (BCC).

Fonctionnaire au Fonds monétaire international (FMI), Mme Malangu Kabedi Mbuyi était cheffe de mission au Burkina faso. Elle est la première femme à occuper cette fonction à la BCC. Elle remplace à ce poste Deogratias Mutombo nommé président du conseil d'administration de l'Arca.

La nouvelle promue a notamment pour mission de renforcer l'autonomie de la banque qui, par cette nomination, s'est conformée à la nouvelle loi qui l'organise. C'était là une des exigences du FMI. Mme Malangu est appelée à suivre les négociations autour d'un nouveau pro-

gramme avec le FMI. Le pays espère 1,5 milliard de dollars dans le cadre d'un éventuel programme triennal. Le FMI attendait la finalisation des évaluations des précédents engagements pris par la RDC. Autre mission lui assignée, c'est de parvenir au renforcement de la crédibilité de la BCC vis-à-vis de ses partenaires. Licenciée en économie et détentrice d'une maîtrise en économétrie. Mme Malangu a travaillé pendant trente-deux ans au FMI où elle a occupé notamment les fonctions de représentant résident au Bénin et au Cameroun, Notons que le Président



Mme Malangu Kabedi Mbuyi

de la République a aussi nommé deux vice-gouverneurs de la BCC, à savoir, Dieudonné Fikiri Alimasi et William Pambu Pambu. Sept administrateurs ont également été nommés par ordonnance présidentielle à la BCC. Il s'agit de Thomas Batetele, Prince Leta Katumba, Alain Kahasha Ntumwa, Elongo Isemoli, Éliane Mukeni, Georges Tshilenge, Jean Nsele Ilema et Andre Wameso. Par ailleurs, par une autre ordonnance, le président de la République a nommé M. Alphonse Shungu directeur général de la Régie des voies aériennes.

Alain Diasso

INTERVIEW

Alesh : « J'ai frôlé des arrestations à plusieurs reprises »

"Na ndenge ya mabe te" continue de voler la vedette à "Bunda", le second titre de son album "Mongongo" dont le clip a été publié sur YouTube à la sortie de celui-ci, le 21 mai. Les mélomanes semblent plus apprécier le chanteur au franc-parler, comme l'indique le succès du premier titre. Le Courrier de Kinshasa s'est entretenu avec lui pour savoir à quel prix il maintient le cap dans la récrimination, surtout qu'avec "Na ndenge ya mabe te" plusieurs ont pensé qu'il a poussé le bouchon trop loin, sans doute parce que jouissant « d'appuis de taille » en coulisse, quoique ce soit l'unique titre du genre dans "Mongongo".

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.) : Est-il vrai que l'assurance de gros soutiens derrière vous vous ont permis d'y aller à fond dans "Na ndenge ya mabe te", au point de craindre des représailles ? Alesh (Alesh) :

Non ! Je n'ai personne derrière moi. Je suis conscient qu'en écrivant des textes tels que je les écris, cela me fait courir un gros risque. En 2014, j'ai frôlé l'exil lors d'une tournée dans l'est de la République réalisée à la suite d'une précédente en Angleterre ! À plusieurs reprises, j'ai frôlé des arrestations.

L.C.K. : Pourriez-vous nous en dire plus sur le contexte dans lequel vous avez frôlé l'exil en 2014 ?

Alesh : Je jouais à l'esplanade de la poste à Kisangani, c'était le dernier concert de la tournée. Je chantais une chanson très profonde que j'aime beaucoup mais que je n'ai jamais sortie mais qui le sera un jour... Elle s'intitule "Faites un tour". Elle est écrite principalement en français et en lingala, le deuxième couplet et la fin sont

en lingala. Je l'avais écrite au début des années 2010 à la suite d'une discussion avec une amie alors directrice de l'Institut français, Françoise Gardies. Elle me parlait des artistes engagés, principalement de Lexxus et de moi. « Tu ne trouves pas que vous êtes tout le temps dans les attaques et la dénonciation, dans tout ce qu'il y a d'offensif en pointant du doigt, n'en faites-vous pas un peu trop... », me disait-elle. C'est de là qu'est née la chanson Faites un tour car je lui ai répondu : « C'est bien de penser cela de nous et si vous croyez que ce que nous disons est faux, alors faites un tour où nous habitons ! ».

Je me rappelle des premiers vers de la chanson : « Certains diront que j'exagère quand je parle de ma terre / Et ceux qui se trouvent au sommet voudront sûrement me faire taire / Je me tue depuis dix ans à nager à contre-courant dans une mer de sable mouvant, c'est épuisant ! / Mais est-ce que larmes et sang, c'est tout ce que ma terre mérite ? Suis-je assez droit pour que l'injustice m'irrite ? » C'est vraiment un texte très personnel, très profond une vraie remise en question que je fais en tant qu'artiste engagé. Et, à la fin de la chanson, je cite les noms de quelques personnes ou personnalités qui ont perdu leur vie pour ce pays, il y en avait certains qui dérangaient. En parlant aux jeunes à la fin de la chanson, je leur ai dit : « *Yango na sengi pardon, totia mayele, mopaya akoya kobundela mboka n'o te, tia mayele ! pas* ». Le refrain « Tia mayele ! » revenait en boucle à la fin. « Na tango bolenbu ekoti : Tia mayele ! », « Kanisa makila ya Lumumba : Tia mayele ! », puis j'ajoute « Kanisa makila ya Floribert Chebeya : Tia mayele ! », j'évoque aussi d'autres noms tel que Budja Mabe. Citer ce nom, tout comme celui de Chebeya ne plaisait pas à tout



Alesh (DR)

le monde de sorte que des militaires et des agents de sécurité sont intervenus. Je chantais la septième chanson du répertoire de la soirée,

J'en avais prévu quatorze mais j'ai dû quitter la scène sur le champ en courant. L'une des personnes qui peuvent confirmer ce témoignage, c'est Jamaïque, il est aujourd'hui animateur chez Werrason dans Wenge Maison Mère. À l'époque, il travaillait dans mon équipe. C'est lui qui était resté sur la scène pour faire diversion pendant que je prenais la fuite, sauvé par les jeunes des quartiers populaires de Kisangani, notamment ceux de la commune de Mangobo. Donc, quand on prend ce genre de risques, ce n'est pas pour le buzz. Surtout le fait de faire ce genre de choses avec une telle constance le long de toutes ces années. J'avoue que je ne suis pas bête ! Je sais mesurer les risques que je prends. J'estime qu'aujourd'hui, tout ce que

je fais, ce n'est pas moins qu'une vocation autant que la prétrise. Je crois que je suis appelé à cela, je réponds à un appel.

L.C.K. : A la fin, qu'est-ce donc qu'être un artiste engagé, comment le vit-on ?

Alesh : Je n'aime plus trop être qualifié d'artiste engagé (rires).

L.C.K. : Mental engagé alors ?

Alesh : Oui, mental engagé. Ça c'est vraiment un état d'esprit ! Mais je crois aussi qu'il y a une bonne dose d'engagement dans la plupart des carrières sauf que plusieurs ne se sont pas encore retrouvés ou n'ont pas encore identifié dans quoi ils sont engagés car l'engagement naît d'une sensibilité. Il naît d'un intérêt particulier pour une cause commune. Il y en a qui se sentent très concernés face aux questions des libertés, d'autres sont pour la pré-

servation de l'environnement, ce sont là des formes d'engagement. Je crois même que le gospel est une forme d'engagement : on croit en quelqu'un et en quelque chose, on voudrait attirer l'attention sur cela mais surtout, sur les dangers qui rôdent autour de ce qui fait notre intérêt : « Mes frères et sœurs, arrêtez de pécher sinon vous irez en enfer. Préserve-toi, il faut y veiller, sinon tu ne seras pas sauvé ». C'est tout ce que nous faisons. Lorsque je chante : « *Mokonzi o'a mote-ma mabe... ! Nini'ango esilaka te ? Ambiance ya butu ti tongosa : nini'ango esilaka te ? Ata kutu Mobutu akufa ...* ». Ce, pour dire que nous tirons l'attention sur le fait que cette République n'est pas un royaume, ce n'est pas une monarchie.

Tout passe, tout pouvoir est appelé à passer ! Si ce n'est pas par les mains des hommes, ce sera par les mains de la nature parce que l'on finit toujours par mourir. Quand on meurt, il finit par passer. Le pouvoir use, il finit par passer. C'est important de savoir faire son temps, reconnaître que l'on a fait ce que l'on pouvait et que quelqu'un fera peut-être mieux que moi. Il est important, lorsqu'on a le pouvoir entre ses mains, de penser à ceux qui ne l'ont pas, comment ils vivent. Penser à ceux qui n'ont pas de jeep de police avec sirènes et gyrophares qui leur ouvrent la voie, leur permettent d'aller en contresens lors d'un embouteillage. Il ne faut pas l'oublier : d'où tu es venu, là tu retourneras, quand le pouvoir va passer, tu vas retourner à la vie ordinaire. Si donc tu traites bien les gens pendant que tu as le pouvoir, tu as beaucoup plus de chance que l'on te traite bien quand tu ne l'auras plus.

Propos recueillis par

Nioni Masela

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés

ÉCONOMIE
POLITIQUE
RÉFLEXIONS
SPORT
SOCIÉTÉ
ART, CULTURE, MEDIA
INTERNATIONAL

* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



GOUVERNANCE PUBLIQUE

Le ministère des Finances, première étape de la CNTR

Le président de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR), Joseph Mana Fouafoua, a annoncé le 6 juillet à Brazzaville, à l'ouverture de la session inaugurale, que son institution a entrepris une mission d'enquête et d'analyse orientées vers le ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public.

L'enquête concerne également certaines entités publiques sous tutelle du ministère en charge des Finances, notamment celles ayant des relations fonctionnelles avec le Guichet unique de paiement (GUP) et la Caisse unique de trésor (CUT). « Cette mission examinera aussi les conditions d'ouverture de compte auprès des banques commerciales par les administrations et autres entités publiques », a annoncé Joseph Mana Fouafoua.

La CNTR ambitionne aussi de procéder à une mission d'évaluation conjointe du niveau d'applicabilité des mesures et recommandations émises dans le rapport diagnostique du Fonds monétaire international (FMI) sur la gouvernance. En

effet, dans le cadre de la politique de rupture, les autorités congolaises se sont engagées à appliquer un programme de réformes dans le contexte d'une étude diagnostique sur les questions de gouvernance et de corruption préparées en consultation avec les services du FMI.

Selon le président de la CNTR, de cette étude, il ressort une corrélation positive entre une amélioration de la gouvernance et une croissance économique plus forte et plus inclusive. Elle révèle que grâce aux efforts menés par les autorités, une amélioration de la gouvernance pourrait accélérer la croissance de 0,8 à 1,8% par an sur dix ans. « Les dirigeants de la CNTR ont l'ambition d'initier une évaluation

conjointe du niveau d'applicabilité de ces mesures et recommandations visant l'amélioration de la transparence en matière de gestion des finances publiques ; les réformes de gestion des finances publiques ; les réformes du système de contrôle des finances publiques », a-t-il poursuivi.

Pour ce faire, il est prévu la création d'un comité conjoint d'évaluation comprenant, entre autres, les deux chambres du Parlement, les ministères en charge des Finances et du Plan, la Cour des comptes et de discipline budgétaire, l'ITIE, la Haute autorité de lutte contre la corruption.

S'agissant de la session inaugurale, elle permet aux onze

membres de la CNTR de se doter d'un organigramme, d'examiner le budget et le programme d'activités 2021, le plan de mobilisation des ressources complémentaires ainsi que le logo de l'institution.

« Le contrôle des finances publiques n'est pas une fin en soi, mais un élément indispensable d'un système régulateur qui a pour but de signaler en temps utile les écarts par rapport à la norme ou les atteintes aux lois... La CNTR ne pourra atteindre les objectifs qui lui sont assignés sans la participation et la collaboration de tous dans le sens d'une volonté commune affirmée de contribuer à l'amélioration de la gouvernance des

finances publiques de notre pays », a conclu Joseph Mana Fouafoua.

La CNTR a pour mission de veiller à la stricte application du code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques ; recueillir et diffuser les meilleures pratiques en la matière ; requérir toute expertise pour la valorisation des informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques. Elle a aussi mission d'entreprendre des études, des analyses et des diagnostics sur la gestion des finances publiques ; de diligenter toutes enquêtes en cas de violation de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques.

Parfait Wilfried Douniama

ENERGIE

Les travaux de construction de la centrale hybride d'Impfondo avancent

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, qui a séjourné récemment dans le département de la Likouala, a visité le chantier de construction de la centrale thermique et solaire d'Impfondo et en est sorti satisfait.



Le Premier ministre visitant le chantier DR

Exécutés par l'entreprise Procob, les travaux sont très avancés sur le terrain. Le niveau d'exécution est estimé à 70% pour la partie thermique où six mégawatts sont attendus de cette centrale. Les travaux de la partie solaire sont, quant à eux, en voie de démarrage pour une durée globale de neuf mois. Le but étant de connecter toutes les localités du pays au boulevard énergétique, selon la vision du président de la République, Denis Sassou N'Guesso.

Notons que la Likouala est l'un des départements du Congo qui n'est pas connecté au réseau électrique national.

P.W.D.

E-TAX

Des agents des impôts s'imprègnent de nouvelles techniques de recouvrement

Près de deux cents agents de la Direction générale des impôts et des domaines (Dgid) participent, du 6 au 9 juillet à Brazzaville, à l'atelier de renforcement des capacités sur les nouvelles techniques de recouvrement fiscal, notamment sur l'impôt global forfaitaire et la taxe départementale.

La formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'outil « E-TAX » qui favorise la simplification et la sécurisation de la collecte des impôts et taxes, la fiabilisation des informations et des traitements fiscaux. Elle vise à poursuivre l'effort de modernisation du système informatique de la direction générale des impôts.

Pendant quatre jours, les participants

ont se former en vue de l'implémentation sur quatre impôts, parmi lesquels l'impôt global forfaitaire, la Couverture assurance maladie universelle, la patente, etc. « Ces impôts concernent ceux qui sont au forfait dans les contributions directes et indirectes, aujourd'hui considérées comme des petites et très petites unités. Le but de la formation est de permettre aux bénéficiaires d'aller pratiquer les enseignements reçus à compter du 10 juillet afin de recevoir les contribuables qui viendront payer les impôts évoqués en amont », a indiqué Noel Missiengue, ingénieur informaticien à la Dgid, membre du projet E-TAX. Pour lui, cette formation contribue à adapter les procédures de travail des cadres des impôts aux nouvelles technologies dans le but de faciliter le travail de ces derniers dans la gestion des revenus et sécuriser les recettes. « Il

existe plusieurs impôts. Et avant cette formation, il y en a eu d'autres pour la mise en production des premiers impôts comme la TVA. Aujourd'hui, nous poursuivons avec d'autres impôts afin de les implémenter tous », a-t-il ajouté. Par ailleurs, Noel Missiengue a fait savoir que le processus de l'impôt commence par l'assiette, la liquidation et la mise en recouvrement. Depuis, le travail manuel a toujours été fastidieux avec les erreurs humaines, dit-il, en automatisant le travail des impôts aujourd'hui, la direction générale gagnera en fiabilité, sûreté et rapidité.

En rappel, l'outil « E-TAX » dans son application permet d'harmoniser les procédures entre les différentes structures de la direction générale des impôts et des domaines.

Gloria Imelda Lossele et Merveille Atipo

CONGO-FMI

Une réunion d'évaluation des données macroéconomiques en perspective

Le directeur exécutif du Fonds monétaire international (FMI) pour le groupe Afrique II, Avio Andrianarivelo, a annoncé, à l'issue d'un échange avec le ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou Nguesso, le 6 juin à Brazzaville, la tenue incessamment d'une réunion d'évaluation des données macroéconomiques du Congo.

Cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre de l'accord-programme triennal de financement vise à relancer la croissance économique du Congo. Elle sera ponctuée par des discussions portant sur l'évolution de la situation économique congolaise. « Les perspectives de négociations entre le Congo et le FMI sont rassurantes. Une équipe va bientôt effectuer une réunion par visioconférence, afin d'évaluer les données

macroéconomiques du pays et leur évolution », a déclaré Avio Andrianarivelo. Après évaluation des données, le FMI examinera la nature d'aide dont le Congo a besoin, dans le but de lui apporter un appui approprié. « Au-delà de l'appui que nous pouvons apporter notre devoir est de relayer les recommandations du Congo à notre conseil d'administration », a-t-il ajouté. Dans ce sillage, Avio Andrianarivelo espère que les voix de l'Afrique seront entendues, dans cette période de révision de processus d'aide aux pays, mais aussi que les tenants et aboutissants des réflexions de l'institution internationale se focaliseront sur les attentes du continent, afin que les pays africains connaissent une croissance économique soutenable et stable. Outre le volet des négociations, cette première visite du bureau des administrateurs du FMI a également pour but d'évaluer la capacité du Congo à lutter contre la crise sanitaire imposée par la covid-19. A cet effet, le bureau effectuera un tour d'horizon du nouveau gouvernement congolais. « À la quête de l'amélioration des relations entre le Congo et le FMI, nous poursuivrons notre ronde dans d'autres ministères », a-t-il conclu.

« Les perspectives de négociations entre le Congo et le FMI sont rassurantes. Une équipe va bientôt effectuer une réunion par visioconférence, afin d'évaluer les données macroéconomiques du pays et leur évolution »,

macroéconomiques du pays et leur évolution », a déclaré Avio Andrianarivelo.

Durly Emilia Gankama

COMMUNIQUE DE LA COORDINATION NATIONALE DE GESTION DE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19 SUITE A SA REUNION DU LUNDI 05 JUILLET 2021

Il s'est tenu le lundi 05 juillet 2021, de 11h00 à 13h00, par visioconférence et sous la très haute autorité de son Excellence, Monsieur Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat, la 23e réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

A été invité à se joindre aux membres de la Coordination nationale le professeur Antoine Ange Abena, pour le compte du Comité d'experts, vice-président.

Deux (2) points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

-L'examen du 23e rapport de la Task Force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 ;

-Les recommandations de la Coordination nationale.

I/ - DE L'EXAMEN DU 23e RAPPORT DE LA TASK FORCE PRES LA COORDINATION NATIONALE DE GESTION DE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS COVID-19.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, président de la Task Force, a informé les membres de la Coordination nationale du fait que la pandémie à Covid-19 demeure une menace permanente, relevant au passage que certains pays connaissent une résurgence des cas traduisant l'apparition d'une troisième, voire d'une quatrième vague.

L'accès à la vaccination reste une préoccupation majeure, du fait des disparités entre pays et de la faible adhésion des populations.

EVOLUTION DE LA PANDEMIE A COVID-19

EVOLUTION DANS LE MONDE

Le nombre de cas rapportés au niveau mondial est passé de 172 633 058 au 06 juin 2021 à 179 248 307 au 24 juin 2021, soit une augmentation de 6 615 249 en 14 jours. Pour la même période, le nombre de décès a suivi la même tendance, passant de 3 718 734 à 3 889 954, soit 170 920 décès supplémentaires. Le taux de létalité est en légère augmentation, passant de 2,15% à 2,17%.

Les cinq pays ayant rapporté le plus de cas sont : les Etats-Unis (33 243 529 cas pour 597 372 décès), l'Inde (30 082 778 cas pour 391 981 décès), le Brésil (18 054 653 cas pour 504 717 décès), la France (5 653 580 cas pour 109 957 décès) et la Fédération de Russie (5 388 695 cas pour 131 463 décès).

EVOLUTION EN AFRIQUE

Pour la même période, l'Afrique est passée de 4 929 882 cas confirmés à 5 417 064 soit une augmentation de 487 182. Le nombre de décès est passé de 132 091 à 177 392 soit 45 301 décès supplémentaires. Le taux de létalité africain est passé de 2,7% à 3,27%.

Comme pour les autres continents, l'Afrique continue à enregistrer des cas confirmés dus aux variants du virus en circulation.

En Afrique centrale le nombre de cas confirmés est passé de 181 906 au 06 juin 2021 à 215 394 cas au 24 juin 2021, soit une augmentation de 33 488 cas confirmés et le nombre de décès est passé de 2 675 à 3 805 pour la même période soit un surplus de 1 130 décès. Le taux de létalité connaît une légère augmentation, passant de 1,5% à 1,7%.

Le Cameroun concentre 80 487 cas et 1 320 décès. La situation dans les autres pays frontaliers se présente ainsi qu'il suit :

RDC : 38 553 cas confirmés pour 891 décès ; Angola : 38 002 cas confirmés pour 871 décès ; Gabon : 24 958 cas confirmés pour 159 décès ; Centrafrique : 7 139 cas confirmés pour 98 décès. EVOLUTION AU CONGO

Le nombre de cas confirmés est de 12 790 au 02 juillet 2021, pour une moyenne journalière de 20 cas, 11 759 personnes guéries et un nombre de cas actifs fixé à 853.

Dans le cadre du dépistage, 9 216 personnes ont été testées entre le 07 et 24 juin 2021 pour 511 cas positifs, soit un taux de positivité de 5,6%. De manière générale, on observe une baisse du taux de positivité, comparé au mois de mai 2021. Toutefois, cette indication reste limitée au regard du faible taux de dépistage. 667 patients ont été pris en charge :

33 patients dans les sites de prise en charge sur une période de 14 jours, dont 5 sont sous oxygène ; 634 patients, suivis à domicile.

Le nombre de décès est passé de 160 à 167 et le taux de létalité est resté stable à 1,3%.

Cependant, cette situation globale suscite des inquiétudes quant à l'apparition de variants dans notre pays. Les membres de la Coordination nationale ont été informés du fait que dans le cadre de la surveillance des variants, l'Union africaine a mis en place un dispositif de suivi piloté par son Centre de Contrôle des Maladies. A ce titre, 100 échantillons prélevés sur des patients de notre pays positifs ayant une forte charge virale ont été envoyés pour analyse à l'Institut National de Recherches Biologiques de Kinshasa (RDC).

Sur 56 échantillons déjà analysés, 49 sont des variants. Parmi les variants, 22 concernent la souche Alpha (britannique) et 27 sont des variants de souches non dominantes. Le variant anglais est désormais la souche dominante en République du Congo.

EVOLUTION DE LA VACCINATION

La vaccination est la solution majeure pour lutter efficacement contre la pandémie de Covid-19.

DANS LE MONDE

Le nombre de doses administrés est de 2,84 milliards soit 22% de la population mondiale. Le nombre de personnes complètement vaccinées est de 806 millions soit 10,3%.

EN AFRIQUE

Au 21 juin 2021, 51 pays africains ont administré 45 301 443 doses de vaccins contre la COVID-19. Sur ce total, 2 356 746 doses ont été administrées dans 10 des 11 pays de la CEEAC à l'exception du Burundi, soit une couverture vaccinale de 1,62% de la population de la sous-région.

Il en ressort que la Guinée Équatoriale est le pays qui a atteint la couverture vaccinale la plus élevée, avec 17,9%. Le Congo se positionne au 6e rang avec 1,3%. La moyenne de la couverture vaccinale dans la sous-région CEEAC est de 1,62% à la date du 24 juin 2021.

Pour les Etats de l'Afrique centrale, des efforts colossaux sont à déployer pour atteindre l'objectif de 30% de couverture vaccinale avant la fin de l'année 2021.

EVOLUTION AU CONGO

La mise en œuvre du plan national de déploiement de la vaccination est en cours depuis le 23 mars 2021. A la date du 24 juin 2021, 56 sites de vaccination ont été ouverts. Chaque département dispose d'au moins un site de vaccination. La cible de la vaccination est

de 3 468 906 personnes soit 60% pour atteindre l'immunité collective.

143.161 doses totales de vaccin ont été administrées, soit 121.415 du vaccin Sinopharm, 29.575 de Sputnik V et 362 de Johnson & Johnson.

La couverture vaccinale pour les personnes complètement vaccinées à ce jour est de 1,3%.

La Coordination déplore le fait que l'insuffisante adhésion des Congolaises et des Congolais à la vaccination retarde en réalité la levée des mesures de restriction et donc le retour à la vie normale. Il est donc nécessaire que l'ensemble des acteurs tant publics que privés, les administrations comme les entreprises, se mobilisent et que les populations cibles (personnes à risque, personnels de l'enseignement, de la santé, de la force publique, etc.) adhèrent massivement à la vaccination.

IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA PANDEMIE DE COVID-19

Après avoir rappelé l'impact économique de la pandémie aux plans mondial et africain, le ministre d'Etat Ayessa a abordé cette question sur le plan national. Il ressort que les restrictions imposées au commerce international depuis 2019 du fait de la pandémie de Covid-19 continuent d'avoir leurs effets négatifs sur l'économie congolaise qui est essentiellement orientée vers l'exportation des matières premières, notamment le pétrole, le gaz et le bois.

De même, les mesures restrictives prises par le gouvernement ont créé une contraction de la demande nationale. La pandémie de Covid-19 continue d'impacter négativement les entreprises à travers la contraction de la demande des produits et l'arrêt temporaire des activités.

En effet :

près de 78% des entreprises enquêtées ont été impactées par la pandémie de Covid-19 ; la majorité d'entre elles, soit 87%, font face à une baisse de la demande des produits et services.

Il convient néanmoins de relever que la situation qui prévaut est relativement meilleure que celle de l'année dernière. A titre d'illustration, le niveau des emplois en avril 2021 est de 13% supérieur à son niveau d'avril 2020 en glissement annuel.

De la réussite de la campagne de vaccination, à laquelle 76,4% des employeurs adhèrent totalement, en plus de l'observation stricte de mesures barrières, dépend la relance économique effective.

S'agissant de la prise en charge des personnes vulnérables et celles ayant perdu leur capacité entrepreneuriale du fait de la pandémie de Covid-19, la situation est la suivante :

Au 15 juin 2021, la situation des ménages payés se présente comme suit :

le nombre de ménages payés est de 191.633 contre 187.973 en mai 2021, soit un taux de couverture global de 82,76%, alors qu'il était de 81,18% en mai. sur 231 546 ménages éligibles au paiement, le nombre total de ménages non encore payés se chiffre désormais à 39.913, contre 43.576 en mai 2021, soit une variation de 3.663 ménages.

MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE LA COORDINATION

Toutes les mesures reconductibles ont été respectées. Cependant quelques faiblesses ont été observées, concernant notamment le respect des mesures barrières.

De façon spécifique, les mesures touchant la communication, la vaccination et le dépistage sont mises en œuvre conformément aux objectifs déterminés.

II/ - DES RECOMMANDATIONS DE LA COORDINATION NATIONALE

Certaines des mesures nouvelles approuvées par la Coordination nationale se justifient par le fait que les variants du virus les plus virulents sont aux portes de notre pays; comme il a été indiqué plus haut, certains d'entre eux sont même déjà identifiés dans les derniers prélèvements effectués chez des patients congolais positifs à la covid-19.

MESURES NOUVELLES

Renforcer les capacités du pays à acquérir les vaccins : les autorités compétentes doivent obtenir dans les plus brefs délais la ratification par le Parlement de l'accord de financement avec la Banque mondiale, pour la mise à disposition des fonds additionnels d'un montant de 12 millions de dollars dédiés à la vaccination et au renforcement des actions de communication; assurer l'acquisition de 700.227 doses de vaccins à travers le mécanisme AVAT de l'Union africaine; Mettre en place une surveillance nationale des autres variants dont les implications épidémiologiques ne sont pas encore déterminées; Accélérer la mise à niveau du Laboratoire national de santé publique (LNSP) en matière de séquençage génomique, afin de renforcer la surveillance épidémiologique aux points d'entrée; Mettre à disposition les fonds nécessaires à la nutrition des patients dans les sites de prise en

charge; Assurer le paiement régulier des primes du personnel; Finaliser l'actualisation du plan de riposte soutenu par un plan de financement; Finaliser l'actualisation du plan national de vaccination; Finaliser la création du fonds national de vaccination; Publier une circulaire du Premier ministre, chef du gouvernement, recommandant fortement la vaccination dans les administrations publiques et privées; Prendre des dispositions spécifiques pour le bon déroulement des examens d'Etat dans le respect des mesures barrières.

B- MESURES RECONDUITES

Proroger l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt (20) jours à compter du 04 juillet 2021; Maintenir le couvre-feu à Brazzaville et à Pointe-Noire, de 23 heures à 5 heures pendant les jours ouvrés, et de 20 heures à 5 heures du matin le samedi, le dimanche ainsi que les jours fériés; Maintenir le port obligatoire et conforme du masque de protection; Faire observer, partout et par tous, toutes les mesures barrières; Poursuivre les campagnes de sensibilisation et de prévention; Recommander à toutes les catégories socio-professionnelles cibles de la vaccination de se faire vacciner et inviter les employeurs tant publics que privés à inciter leurs employés à en faire autant; Organiser régulièrement le dépistage des personnes les plus exposées au risque de contamination; Organiser les conditions d'un dépistage systématique des voyageurs venant de l'étranger aux points d'entrée de notre pays; Limiter à cinq jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi) l'ouverture des marchés domaniaux à Brazzaville et à Pointe-Noire; Réaliser régulièrement des tests rapides antigéniques nasopharyngés dans tous les départements du pays pour le dépistage de routine de la Covid-19; Maintenir l'interdiction de l'utilisation des tests rapides antigéniques salivaires dans les points d'entrée et de sortie du territoire; Interdire les promenades en groupe de plus de trois personnes sur les voies et espaces publics,

notamment la Corniche et les alentours des stades de Brazzaville ainsi que les bords de l'océan Atlantique à Pointe-Noire et dans le Kouilou; Exiger la présentation, à la frontière, d'un test PCR négatif pour tous les passagers au départ et à l'entrée du Congo, à l'exception des enfants de moins de dix (10) ans; Organiser la mise en quatorzaine, à leurs frais, à Brazzaville et à Pointe-Noire, des personnes en provenance de pays à forte circulation des variants; Obliger, sous peine de forte amende, les transporteurs en commun (autocars, taxis, trains, bateaux, hélicoptères et avions) et privés (voiture, bateaux et avions privés) à respecter la distanciation physique et à exiger de tout passager à bord le port conforme du masque de protection individuelle; Exiger des gérants des bars, restaurants et autres lieux de rassemblement de privilégier l'accueil des clients ou du public en extérieur et d'aérer des espaces d'intérieur lorsqu'ils reçoivent de la clientèle ou du public; Faire respecter les gestes barrières pendant le déroulement de tout événement familial, notamment les mariages, veillées funèbres, levées de corps et obsèques, situations particulièrement propices à la contamination à la Covid-19; Maintenir la fermeture des boîtes de nuit et autres lieux de danse; Autoriser la reprise des entraînements et des compétitions de sports collectifs, tout en invitant les autorités compétentes, notamment les fédérations sportives, à s'assurer que le nombre de personnes autorisées à y assister soit de 50 personnes au maximum.

Fait à Brazzaville, le 05 juillet 2021

Pour la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19

Le Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-Parole du gouvernement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU LUNDI 05 JUILLET 2021

Le Conseil des ministres s'est réuni le lundi 05 juillet 2021 par visioconférence et sous la très haute autorité de son Excellence, Monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Une (1) seule affaire était inscrite à son ordre du jour, à savoir :

Un (1) projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, au titre du ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones;

Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, a rappelé que la pandémie de coronavirus Covid-19 survenue dans notre pays a conduit le président de la République à déclarer, pour une durée de vingt (20) jours à compter du 31 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national par décret n°2020-93 du 30 mars 2020.

Face à la progression de la pandémie, le recours au mécanisme constitutionnel relatif à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a été mis en œuvre à vingt-deux (22) reprises.

Comme pour les précédentes prorogations, après avis du Comité d'experts et au terme de l'évaluation des mesures prises par le gouvernement, il est constaté un sujet supplémentaire d'inquiétude : l'apparition de nouveaux variants du virus; certains des plus virulents d'entre eux (tel le variant indien, dit « variant delta ») sont même aux portes de notre pays; il est donc jugé nécessaire de reconduire l'essentiel des mesures édictées dans le cadre de la riposte contre la pandémie à coronavirus Covid-19.

Ainsi, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur, et qui arrive à son terme le 04 juillet 2021, s'avère indispensable et ce conformément aux dispositions de l'article 157 alinéa 3 de la Constitution, qui prévoit que « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'ur-

gence ou de l'état de siège au-delà de vingt (20) jours. »

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 13h 15, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 14h00.

Fait à Brazzaville, le 05 juillet 2021

Le ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du gouvernement,
Thierry Lézin MOUNGALLA/-

TOURISME

Le Congo prépare la nouvelle classification de ses hôtels

Le gouvernement congolais a initié, depuis 2016, la classification de ses établissements d'hébergement touristique. La Commission Afrique de l'Organisation internationale du tourisme (OIT), qui s'occupe du projet, a fait le point, le 6 juillet en ligne, au ministre de tutelle, Destinée Hermella Doukaga.

La restitution du projet s'est faite en perspective de la tenue, en septembre prochain, au Cap-Vert, de la 4e session de la Commission Afrique de l'OIT. Faisant le point du projet, le secrétariat général de cette organisation a souligné à la ministre du Tourisme et des Loisirs que le dossier évolue sans heurts. Il consiste à classer, avec l'aide de l'OIT, les chaînes hôtelières congolaises par catégorie et par étoile. Le classement va d'une étoile à cinq, conformément aux normes en vigueur.

Ce classement permettra à chaque chaîne hôtelière de bénéficier des avantages propres et particuliers liés à sa catégorie. Le projet vise à donner aux secteurs hôtelier et touristique congolais un nouveau visage, capable de contribuer à la diversification de l'économie nationale.

« La réunion de ce matin a consisté à faire le point du projet de classement des établissements d'hébergement touristique à la ministre du Tourisme et des Loisirs. A ce jour, nous sommes sur la troisième phase du projet. La première, qui est déjà achevée, a porté sur l'élaboration



La ministre Destinée Hermella Doukaga

des normes hôtelières que nous avons validées avec la participation du secteur privé. Présentement, nous formons les corps d'auteurs qui s'occupent des actions opérationnelles de classement des hôtels », a précisé le directeur général du tourisme et de l'hôtellerie, Bruno Gervais Ibata. Initié par le ministère du Tourisme depuis 2016, ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement du secteur de tourisme mise en œuvre par le gouvernement.

« Notre pays, le Congo, réaffirme son engagement de poursuivre la collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme et la volonté du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, à faire du tourisme un secteur porteur de richesse et créateur d'emplois dans notre pays. Son objectif est d'augmenter sa contribution au Produit intérieur brut (PIB) à 10%, contre 2% actuellement », a précisé Destinée Hermella Doukaga.

De son côté, l'une des responsables de l'OIT Afrique, Vanessa Satur, a salué les efforts réalisés par le Congo dans le domaine du tourisme et s'est dite flattée par son potentiel touristique. Elle a, à cet effet, réitéré à la ministre du Tourisme et des Loisirs l'appui de l'OIT dans le développement du tourisme au Congo.

Notons que les assises du CAP-Vert réuniront tous les pays africains membres de l'OIT. Les participants discuteront des questions de développement durable du tourisme africain et peaufineront des stratégies de relance du tourisme post Covid-19.

Firmin Oyé

DOUANES CONGOLAISES

55 candidats passent le concours d'entrée à l'école régionale

Les lauréats du concours national vont suivre des formations d'inspecteurs et de contrôleurs des douanes au Centre régional de formation de Ouagadougou, au Burkina Faso.

Le coup d'envoi des épreuves a été donné à Brazzaville, le 6 juillet, par le directeur général (DG) des douanes et des droits indirects, Guénolé Mbongo Koumou, en présence de ses homologues de la sous-région, Frédéric Théodore Inamo, le DG des Douanes et droits indirects de la Centrafrique, Jean Baptiste Nkongolo Kabila Mutshi, le DG des Douanes et Accises de la RDCongo, et Maryse Patricia Nkoma, la DG adjointe des douanes et droits indirects du Gabon.

Pour l'édition de cette année, le directeur du Centre régional de formation de Ouagadougou, Casimir Sawadogo, a fait le déplacement de Brazzaville afin d'assister au processus de sélection des futurs stagiaires congolais. Ce dernier s'est félicité du bon déroulement du concours. « Nous recevons des stagiaires congolais depuis plusieurs années. Nous remarquons le sérieux dans leur travail, les stagiaires obtiennent leurs diplômes avec un bon niveau. Les conditions de l'organisation de ce concours viennent confirmer notre impression », a-t-il signifié.

Il faut savoir que la formation des cadres locaux et l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) figurent dans la feuille de route nationale et régionale. Selon le DG des douanes et des droits indirects, Guénolé Mbongo Koumou, l'organisation de ce concours national vise à répondre à la nécessité de renforcer les capacités des agents de terrain pour permettre à

l'administration douanière de faire face au besoin de personnel qualifié, de mettre en œuvre la Zlecaf et surtout de pourvoir le Trésor public en recettes douanières.

« Chaque année, nous envoyons des cadres à la formation des inspecteurs et d'attachés des douanes à l'étranger; mais l'idéal serait d'envoyer des candidats capables de suivre des formations à l'étranger et non ceux qui y vont en tourisme », a souligné Guénolé Mbongo Koumou, ajoutant que toutes les dispositions ont été prises pour permettre à ce que les épreuves se déroulent en toute quiétude et de façon crédible.

Du côté des candidats, l'on se montre confiant concernant la préparation des épreuves et le comité d'organisation. Le lieutenant Elenka Moranga et le capitaine Célestin Oyé sont des candidats internes. Tout comme les autres postulants, ces cadres de la douane congolaise entendent profiter de cette opportunité pour actualiser leur connaissance de terrain.

Fiacre Kombo

GRANDES CHANCELLERIES FRANCOPHONES

Les secrétaires généraux en réunion à Brazzaville

La troisième réunion technique des secrétaires généraux des grandes chancelleries d'Afrique francophone subsaharienne et de France s'est ouverte le 5 juin au centre international de conférence à Kintélé, au nord de Brazzaville.

Ces assises portent entre autres sur l'examen de l'applicabilité des recommandations issues de la conférence tenue en 2019 à Brazzaville.

« Nous osons croire que la présente rencontre des experts de votre organisation permettra de faire une évaluation objective et rigoureuse des différentes recommandations inscrites à votre ordre du jour », a indiqué le secrétaire général de la présidence de la République du Congo, Jean Baptiste Ondaye, à l'ouverture des travaux.

Le grand chancelier des ordres nationaux, président en exercice de la conférence internationale des grandes chancelleries francophones, Norbert Okiokoutina, a rappelé que pour un meilleur suivi des recommandations, il avait été décidé en 2013 de la tenue d'une réunion des secrétaires généraux.

Signalons que cette rencontre regroupe les secrétaires généraux venus du Bénin, du Burkina-Faso, du Cameroun, du Togo, de la République démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la France, du Gabon, de la Guinée équatoriale, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Tchad et de la République du Congo, pays hôte.

Guillaume Ondze

OMS/AFRIQUE-CONGO

Poursuite du programme d'accès aux soins de santé de base

La directrice régionale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Afrique, Rebecca Moeti Matshidiso, a annoncé le 6 juin à Brazzaville la poursuite du programme d'amélioration de l'accès aux soins de santé de base au niveau des districts sanitaires au Congo.

« L'organisation envisage poursuivre son programme défini en vue d'améliorer l'accès aux soins de santé de base au niveau des districts sanitaires au Congo. Elle compte également appuyer la formation des administrateurs du secteur de la santé, améliorer la capacité de la gestion de la santé publique au niveau des districts et au niveau local pour bénéficier de tous les investissements avec la construction des hôpitaux généraux dans tous les départements du pays », a-t-elle indiqué à l'issue d'un échange avec le ministre de la Santé, Gilbert Mokoki.

La directrice du bureau régional de l'OMS a rappelé que la construction des hôpitaux généraux est un volet important pour l'OMS afin d'appuyer le pays à arriver à la couverture sanitaire universelle.

Concernant la covid-19, Rebecca Moeti Matshidiso annonce que l'OMS se propose d'appuyer les populations à respecter les mesures barrières (la distanciation, le port du masque, les règles d'hygiène élémentaires) et à se faire vacciner.

Le ministre Mokoki a, de son côté, expliqué que la présence de la directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique n'a pas été seulement une visite de courtoisie mais d'échanges sur les questions de coopération bilatérale entre l'OMS et le Congo. « Nous attendons de l'OMS l'appui dans le domaine de la formation du personnel administratif et de gestion des structures sanitaires. Nous allons développer cette coopération de mécanisme bilatéral de la commission mixte que nous avons avec le ministère des Affaires étrangères pour dynamiser la coopération avec l'OMS », a-t-il déclaré.

Lydie Gisèle Oko

PLATEAUX

Réflexion sur la création d'un cadre d'échanges

La coordination des populations et cadres du département des Plateaux pourrait se muter en un cadre de concertation et d'échanges pérennes.

Le point a été débattu lors de l'assemblée générale tenue le 4 juillet dernier à la mairie de Talangaï, dans le sixième arrondissement de Brazzaville, sous la direction du président de la coordination des populations et cadres du département des Plateaux, Pierre Ngolo. « Après avoir fait le point de l'élection présidentielle, l'heure est à la mise en place d'une structure pérenne », a-t-il souhaité.

Les participants à cette rencontre ont également échangé sur la probabilité d'effectuer des descentes dans les onze districts pour aller remercier la population qui a voté pour le candidat de la majorité présidentielle lors du dernier scrutin présidentiel.

Dans une déclaration rendue publique à la fin de cette réunion, les participants ont salué l'esprit d'ouverture et de rassemblement qui illustre la détermination du chef de l'Etat à préserver la paix, l'unité et la concorde nationale. Ils ont réaffirmé leur soutien à l'accompagner dans l'œuvre de redressement de l'économie nationale, et de la diversification notamment à travers le secteur agricole.

« Les populations du département des Plateaux exhortent ceux des leurs qui ont été choisis pour travailler avec vous, et vous accompagner dans votre lourde, noble, historique et exaltante mission, à donner le meilleur d'eux-mêmes et à être exemplaires dans leurs tâches respectives », peut-on lire dans la déclaration.

P.W.D.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le nouveau président de l'université Marien-Ngouabi conscient des défis à relever



Le nouveau président de l'UMNG installé dans ses fonctions

« Conscient de l'ampleur de la responsabilité qui m'incombe et de la noblesse des objectifs assignés à l'université, notamment la qualité de la formation supérieure, le développement de la recherche scientifique, je m'engage à déployer, avec l'aide de tous, les efforts nécessaires », a déclaré le président de l'université Marien-Ngouabi, le Pr Gontran Ondzotto lors de sa prise de fonction le 6 juillet à Brazzaville. La ministre en charge de l'Enseignement supérieur, Edith Delphine Emmanuel, qui a présidé la cérémonie, a évoqué la nécessité de poursuivre les réformes amorcées au sein de l'Alma mater qui lui permettra de relever les défis. Il s'agit, entre autres, du programme de création des académies. Elle a, par ailleurs, mis un accent sur l'urgence de protéger le personnel de l'université et les étudiants contre la Covid-19 dans un contexte où les variants se multiplient. Nommé à l'issue du Conseil des ministres du 30 juin, le président de l'université Marien-Ngouabi comptera sur l'appui du Pr Yolande Berton Ofoueme, du Pr Michel Alain Mombo, respectivement vice-présidente et secrétaire général.

R.M.

SANTÉ

Des médecins bientôt formés en échographie à Pointe-Noire

L'Association congolaise pour le développement communautaire et le Centre africain de formation en échographie organisent une session de formation en échographie obstétricale, pelvienne et abdominale pour les médecins, assistants et sages-femmes de Pointe-Noire. Celle-ci débutera le 12 juillet pour une durée de six à neuf mois.

L'échographie est une technique largement employée en dépistage anténatal, et elle est du domaine des compétences de la sage-femme. Dans le cadre de la surveillance de la grossesse, l'échographie est l'unique précision apportée par le code de déontologie des sages-femmes quant aux limites de cet exercice.

Malheureusement, de nombreuses sages-femmes, en fonction de leur lieu de travail, pratiquent de moins en moins ou presque pas l'échographie obstétricale, faute de moyens logistiques. Cette session, qui sera sanctionnée par un diplôme de fin de formation, permettra à ces sages-femmes de développer leurs compétences.

En effet, l'échographie obstétricale permet d'étudier le développement du fœtus, le placenta et le cordon. Elle a pour but de suivre le bon déroulement de la grossesse et de détecter une éventuelle malformation du bébé. Au cours d'une grossesse, trois échographies obligatoires sont proposées, au premier, deuxième et troisième trimestre. Par contre l'échographie abdominale repose sur l'utilisation des ultrasons envoyés par la sonde qui, par la suite, se réfléchissent sur les parois des organes et produisent un écho, dont le retour permet d'obtenir des images. Cette opération permet non seulement d'explorer les organes de l'abdomen solides ou contenant du liquide, mais également de déceler des masses abdominales anormales (ganglion, calcul) et de distinguer une masse solide d'une masse liquidienne (kyste par exemple).

Cependant, l'échographie pelvienne est un examen d'imagerie qui permet de visualiser, à l'aide d'ultrasons, les ovaires, l'utérus et la vessie chez la femme, la vessie et la prostate chez l'homme. Couplée à un doppler, elle permet de visualiser les artères et les veines iliaques. Il existe trois techniques d'échographie pelvienne, selon les organes à explorer et l'anomalie recherchée. Notons que l'Acodéc est une ONG d'appui communautaire à caractère socio-économique œuvrant dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la microfinance, de l'environnement et de l'agriculture.

Hugues Prosper Mabonzo

COVID-19

Un mécanisme de surveillance des nouveaux variants sera mis en place

Parmi les nouvelles mesures prises par la Coordination nationale de gestion de la pandémie de covid-19, à l'issue de la réunion du 5 juillet, figure la mise en place d'une surveillance nationale des autres variantes de la maladie dont les implications épidémiologiques ne sont pas encore déterminées.

Le virus à l'origine de la covid-19 connaît de nouvelles mutations qui expliquent la multiplication des variants. La Coordination nationale de gestion de la pandémie veut donc anticiper en adaptant la surveillance épidémiologique à cette donne.

Les autres mesures

Il est également prévu d'accélérer la mise à niveau du Laboratoire national de santé publique en matière de séquençage génomique afin de renforcer la surveillance épidémiologique aux points d'entrée. A travers le monde, en effet, les experts s'accordent à dire que le séquençage génomique est un élément central de lutte contre la covid-19 ; le mécanisme permet de développer rapidement les tests de diagnostic et d'autres outils de riposte.

Sur le renforcement des capacités du pays à acquérir les vaccins, le Parlement va ratifier dans les plus brefs délais l'accord de financement avec la Banque mondiale pour la mise à disposition des fonds additionnels chiffrés à 12 millions de dollars dédiés à la vaccination et au renforcement des actions de communication.

Etat de la vaccination



Surveillance épidémiologique à l'aéroport Maya-Maya

La mise en œuvre du plan national de vaccination est en cours depuis le 23 mars 2021. A la date du 24 juin 2021, cinquante-six sites de vaccination ont été ouverts. Chaque département dispose d'au moins un site de vaccination. L'objectif étant d'atteindre 3.468.906 personnes soit 60% de la population pour atteindre l'immunité collective. A l'heure actuelle, la couverture vaccinale pour les personnes complètement vaccinées à ce jour est de 1,3%.

« La coordination déplore le fait que l'insuffisante adhésion des

Congolaises et des Congolais à la vaccination retarde en réalité la levée des mesures de restriction et donc le retour à la vie normale. Il est donc nécessaire que l'ensemble des acteurs tant publics que privés, les administrations comme les entreprises se mobilisent et que les populations cibles (personnes à risque, personnels de l'enseignement, de la santé, de la force publique, etc.) adhèrent massivement à la vaccination », souligne le communiqué final de la réunion de la Coordination.

Rominique Makaya



WWF for a living planet®

TERMES DE REFERENCES

Dans le respect des valeurs du WWF à savoir : Le courage, la collaboration, le respect, et l'intégrité, WWF Gabon recrute :

Titres du poste : Coordonnateur National, WWF République de Congo

Reporte à : Directeur, Région du Bassin du Congo

Supervise : Equipe de direction République de Congo (à définir)

Grade : M2

Lieu d'affectation : Brazzaville, République de Congo.

I. Fonctions principales

-Superviser les opérations du WWF Congo Brazzaville dans le pays en réalisant la vision du WWF Congo Brazzaville et en atteignant les objectifs fixés pour ses indicateurs clés de performance en République de Congo.

-Promouvoir le WWF Congo Brazzaville auprès des parties prenantes externes et internes en représentant efficacement l'organisation dans différentes plateformes et auprès de différents publics et partenaires.

-Veiller à ce que les exigences légales et les exigences en matière de rapports du WWF Congo Brazzaville soient respectées et à ce que les politiques, les procédures ; les normes et le code d'éthique du WWF soient appliqués.

-Diriger la participation du WWF Congo Brazzaville aux campagnes mondiales et régionales aux initiatives de plaidoyer politique.

-Contribuer efficacement à l'équipe de gestion régionale du WWF Bassin du Congo.

II. Profil

Qualifications et qualités requises :

•Un diplôme d'études supérieures en gestion des affaires, relations internationales/ développement, gestion de l'environnement/ conservation, ou domaine de travail connexe.

•Expérience avérée dans coordination réussie de programmes dans le domaine de la conservation, de la gestion des ressources naturelles, du développement international.

•Au moins 8ans d'expérience professionnelle dans un rôle de direction dans le secteur du développement, dont 3 à 5ans au moins en République de Congo.

•Connaissance approfondie de la région Afrique Centrale, du contexte culturel et de l'environnement socio-politique.

Les termes de référence détaillés du poste sont disponibles via notre site web ou à la demande par adresse wwfgab@wwfgab.org. Les candidatures sont attendues via notre page LinkedIn suivant le lien ci-dessous.

[wwf hiring Country Coordinator, wwf Republic of Congo in Brazzaville, Republic of the Congo. LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/wwf-hiring-country-coordinator-wwf-republic-of-congo-in-brazzaville-republic-of-the-congo)

Date limite de soumission : le 15 juillet 2021

MUSIQUE

Psycho Mob s'enflamme avec "Mwana mboka"

L'auteure du single "Mwana mboka" s'apprête à mettre sur le marché musical un EP de free styles. Elle en parle aux Dépêches de Brazzaville.

Après avoir mis à la disposition de son large public plusieurs singles, l'artiste parolière, chanteuse et rappeuse congolaise, Larissa Emeraude Mobebele Nziangai dit Psycho Mob, est actuellement en maquis pour préparer un EP de free styles sur elle et sa vie. Le but étant de se faire connaître davantage au public, bien que nombreux la connaissent déjà.

« J'ai quelques projets en préparation, notamment cet EP. Comme ce ne sont que des singles, ils seront disponibles assez rapidement. Par ailleurs, j'ai déjà un single intitulé "Mwana mboka" qui est sorti il y a un mois de cela et qui est très chaud. Après ce sera le tour d'un album », a souligné l'artiste.

Le single "Mwana mboka" est une auto-production (par l'artiste Psycho Mob). Il est disponible sur YouTube mais devrait bientôt l'être aussi sur toutes les plateformes de téléchargement et de streaming. Il est accompagné d'un clip vidéo made in Congo.

Pourquoi avoir intitulé cet opus "Mwana mboka", Psycho Mob dit que c'est parce qu'elle a longtemps été reprochée du fait qu'elle ne fait pas connaître ses origines à travers ses chansons. « On m'a trop fait des reproches sur ma nationalité et mes origines, pour la simple raison que j'ai toujours rappé et chanté en anglais. Pour arrêter avec tout cela, j'ai décidé d'écrire et sortir ce petit bijou qui s'intitule "Mwana mboka" qui veut dire en français



« L'enfant du terroir ou l'enfant du pays » », a expliqué Psycho Mob.

Actuellement en collaboration avec Violence Music (qui a fait sortir pleins d'artistes), Psycho Mob a, outre le single "Mwana mboka" qui fait rage maintenant, un maxi single de cinq chansons, sorti en 2018, disponible sur les plateformes de streaming et téléchargement voire même quelques titres sur YouTube.

Bruno Okokana

9^e ÉDITION RIAC

Les préparatifs vont bon train

A l'occasion de la 9^e édition de la Rencontre internationale d'art contemporain (Riac), un appel à candidature a été ouvert à l'endroit des artistes nationaux et internationaux jusqu'au 15 juillet.

Malgré un contexte sanitaire difficile lié à la Covid-19, les ateliers Sahm ont lancé le pari de tenir une édition qu'on pourrait qualifier de « résilience ». Et pour les artistes congolais, plongés pour la plupart dans le chaos depuis le début de cette pandémie en 2020, l'organisation de cet événement est une grande satisfaction. A moins de deux mois de sa tenue, les préparatifs s'activent, tant sur la participation des artistes que sur la programmation qui fera vivre le rendez-vous.

Le présent appel à candidature lié à la 9^e édition de la Rencontre internationale d'art contemporain (Riac) concerne notamment les peintres, photographes et vidéastes, critiques d'art, perforateurs, dramaturges, slameurs. Les inscriptions demeurent ouvertes jusqu'au 15 juillet.

Pour ce faire, chaque artiste doit remplir et envoyer son formulaire d'inscription en ligne. A cela s'ajoute l'envoi par mail d'un curriculum vitae, une courte biographie, une lettre de motivation, une photo professionnelle, un portfolio ou press-book pour ceux qui souhaitent par-

ticiper à l'atelier peinture, une ou deux vidéos déjà réalisées ou un lien existant de vidéo pour les vidéastes et performeurs, un ou deux textes déjà écrits pour les critiques d'art.

A en croire les organisateurs, c'est un grand plaisir pour les ateliers Sahm de lancer cette 9^e édition de la Riac qui permet aux artistes, depuis sa création, de s'exprimer librement à travers leur art. Cette année le thème retenu est « Habiter la terre ». Une thématique qui trouve tout son sens en cette période où la terre entière fait face à la pandémie du coronavirus. Et pour les artistes, comment continuer à produire, à créer et partager leurs inspirations dans un tel contexte ? Autant d'interrogations qui nourriront l'imaginaire des artistes dans les six catégories artistiques concernées par l'événement culturel.

Lancée en 2012 par le centre d'art les ateliers Sahm, la 9^e édition de la Riac se déroulera du 3 au 25 septembre au sein des ateliers Sahm, à Brazzaville. Comme à l'accoutumée, le rendez-vous réunira les artistes nationaux et internationaux.

Merveille Atipo

SGMP SOUHAITE S'APPROVISIONNER AVEC 100% DE MAÏS « MADE IN CONGO »

La société Grands Moulins du Phare (SGMP), évoluant dans l'agro-industrie, a organisé, le 26 juin à la Chambre de commerce de Pointe-Noire, une réunion avec des potentiels producteurs de maïs. L'objectif de cette rencontre a été de les sensibiliser aux conditions de participation à la production de maïs contractualisée avec la SGMP pour la campagne 2021-2022 qui sera lancée en juillet.

Située dans l'enceinte du Port autonome de Pointe-Noire, la SGMP est une filiale du Groupe français SOMDIAA. Inaugurée en février 2020, par le Président de la république monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, elle est spécialisée dans la transformation du blé en farine et du maïs en griz (semoule de maïs qui sert à fabriquer de la bière), en farine de maïs « Maï-sango » et en aliments de bétail sous différentes formes (son de maïs, aliment complet...). Pour répondre aux besoins de sa maïserie (100t/jour soit 30.000t/an), la SGMP soutient le développement de la production de maïs local en contractualisant avec des producteurs de maïs. Pour les producteurs cela signifie un marché assuré sur l'ensemble des surfaces sous contrat, pour la SGMP c'est la condition pour obtenir du maïs en quantité et en qualité pour alimenter son industrie et arrêter les importations.

Les participants à la réunion d'information du 26 juin ont suivi une présentation faite par Julia Gardies, Responsable Développement Maïs de la SGMP et André Bassissa Bonazebi, Encadreur SGMP. Ils ont ainsi pu obtenir les informations nécessaires sur la contractualisation pour la campagne de production de maïs 2021-2022. Julia Gardies a expliqué : « La SGMP cherche à s'approvisionner localement de 30.000 tonnes de maïs par an. Et pour ce



volume on contractualise avec des producteurs pour s'assurer d'avoir du maïs en quantité et en qualité. Nous sommes actuellement à 6.000 tonnes de production de maïs locale. L'objectif c'est de passer, dans trois ou quatre ans, à la moitié voire la totalité du maïs nécessaire en production locale. C'est un gros défi et pour cela on s'appuie à la fois sur les gros producteurs qui vont être sur plusieurs centaines d'hectares et sur les petites et moyennes productions, entre 2 et 20 hectares par cycle, qui vont eux aussi, par leur nombre, faire de gros volumes de production».

La SGMP contractualise avec différents types de producteurs-fournisseurs :

-Les grandes exploitations sur plusieurs dizaines voire centaines d'hectares qui sont autonomes et qui s'accordent en amont avec la SGMP sur les volumes produits et le cahier des charges dans un contrat d'achat de maïs.

-Les petites/moyennes exploitations (2 à 20 ha par cycle) regroupées dans différents villages qui vont bénéficier de contrats d'appui

à la production et d'achat de maïs signés pour chaque cycle. Les producteurs proposent alors les parcelles à exploiter et les surfaces correspondant à leurs ressources et leurs objectifs. La SGMP les accompagne alors pour la mise en place d'un système différent de l'agriculture traditionnelle, avec un semis mécanisé, du maïs en monoculture en rotation avec des légumineuses si possible et l'utilisation d'engrais minéraux. L'objectif est d'obtenir voire dépasser 4,0 t de rendement à l'hectare. Les contractuels bénéficieront, entre autres, d'une aide à l'acquisition des intrants (semences, engrais, herbicides...), d'un appui pour l'organisation avec les prestataires et surtout d'un suivi et d'un accompagnement au champ, ainsi que des formations techniques adaptées, dans le but de les rendre progressivement plus autonomes. « Ce que nous recherchons ce sont des producteurs qui ont un projet agricole, soit qui est déjà en cours soit qu'ils veulent mettre en place, et nous allons les accompagner pour pouvoir développer leur production et leurs

surfaces de production de maïs », a précisé Julia Gardies.

-Une autre variante de ce système de contrat aidé est récemment proposée pour les producteurs sans accès au foncier. La SGMP met désormais à leur disposition 400 ha (divisés en lots de 5 ha/5 ha) sur la concession de SARIS Congo. Le contrat est alors signé pour 3 ans, avec un engagement du producteur de faire 1 cycle de maïs par an, en rotation avec une autre culture de son choix. La préparation initiale des terrains est effectuée par SARIS Congo (dessouchage, calcaire, labour...), avant mise à disposition au producteur. Les coûts correspondants sont intégrés au prix de location et étalés sur 3 ans (chaque année, le producteur paye un tiers du montant des opérations initiales). Le producteur récupère donc une parcelle directement prête à semer la première année, toutes les opérations suivantes sont à sa charge pendant les 3 années du contrat. Un autre avantage de ce système est la possibilité de récolte mécanique en prestation par SARIS.

Tout ce système vise à structurer et développer la production de maïs au Congo afin d'affranchir le pays, et notamment les acteurs industriels (maïserie, brasseries) des importations. Il suit un principe d'amélioration continue avec une évolution chaque année pour s'adapter à l'augmentation des surfaces contractualisées.

Cette réunion d'information a permis une première prise de contact avec les producteurs intéressés. Les participants ont pu émettre leurs préoccupations et avoir plus d'éclaircissements lors des échanges intervenus après la présentation. Les échanges seront poursuivis en petits groupes dans les prochains jours, avec des réunions de lecture de contrat organisées lors de la visite des champs par zone.



PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES EN AFRIQUE CENTRALE (Phase IV) / (REDISSE IV)

Tél. : [00 242]

E-mail : jkankou@yahoo.fr / kankou.jeanmedard12@gmail.com

Financement Banque mondiale

APPEL A CANDIDATURE POUR L'INSCRIPTION À L'ECOLE DE SANTÉ PUBLIQUE DE KINSHASA ET D'ÉLIGIBILITÉ À L'OBTENTION DE LA BOURSE

(Publication du 07 Juillet 2021)

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA), un financement de l'ordre de 15 millions \$US de Crédit, pour la mise en œuvre de la phase IV du Projet Régional de Renforcement des systèmes de surveillance des maladies (REDISSE) en Afrique Centrale. La gestion technique et fiduciaire a été confiée à l'Unité de Gestion du Projet (UGP), dont l'ancrage est au Ministère de la Santé et de la Population.

Le Projet de renforcement des systèmes régionaux de surveillance des maladies (REDISSE) est multisectoriel et vise à renforcer les capacités nationales et régionales de lutte contre les menaces de maladies au niveau de l'interface homme-animal-environnement, source de la plupart des nouveaux agents pathogènes à tendance épidémique connus. Il vise à pallier les lacunes et faiblesses de la surveillance des maladies, de la préparation et des systèmes de riposte dans tous les pays participants et soutient les efforts menés par chaque pays pour accroître la résilience des systèmes de santé animale et humaine des pays de la sous-région afin de mieux prévenir et lutter contre les flambées de maladies infectieuses.

Les ministères sectoriels bénéficiaires et impliqués dans la mise en œuvre du REDISSE sont les suivants : Ministère de la santé (Lead), Ministère de Pêche et Élevage et Ministère de l'Environnement.

Les objectifs de développement du projet sont de : (i) renforcer les capacités intersectorielles nationales et régionales pour assurer une meilleure collaboration en matière de surveillance des maladies et de préparation aux épidémies dans les Pays participants ; et (ii) fournir une réponse immédiate et efficace en cas de crise ou d'urgence admissible.

Pour ce faire, le projet REDISSE s'articule sur quatre (4) composantes :

Composante 1 : Renforcement de la Surveillance et des capacités de laboratoire pour rapidement détecter les épidémies ;
Composante 2 : Renforcement des capacités de planification et de gestion des urgences pour réagir rapidement aux épidémies ;
Composante 3 : Développement des effectifs en santé publique ;
Composante 4 : Renforcement des capacités institutionnelles, gestion de projet, coordination et plaidoyer.

Le présent appel à candidature est lancé en vue du recrutement des cadres désireux de bénéficier d'une formation complémentaire dans les domaines ci-après :

- Master : spécialiste en santé publique, finalité santé communautaire
- Master : spécialiste en santé publique, finalité santé-environnementale
- Master : spécialiste en santé publique, épidémiologie d'intervention et gestion de laboratoire

2- But de la formation

Permettre aux cadres intermédiaires de développement sanitaire d'acquiescer, en une spécialisation en santé publique, les compétences requises pour gérer les services de santé dont ils ont la charge et participer efficacement au développement sanitaire des districts.

En vue de faciliter la tâche de sélection des candidats bénéficiaire à cette bourse, la DELM en collaboration avec l'école de santé publique propose les critères d'éligibilité suivants :

3- Critères d'inscription à l'ESP et d'éligibilité à l'obtention de la bourse

- Critères d'inscription à l'ESP Kinshasa
- Être titulaire d'un diplôme supérieur (minimum Bac+3) en santé humaine, pharmacie, médecine

vétérinaire, Sciences infirmières, Gestion des institutions de la santé, Laboratoire, informatique ou information sanitaire ;

- Avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle ;
- Participer et réussir au test d'admission organisé par l'ESP en collaboration avec la DELM
- Être âgé d'au plus 40 ans le 1er octobre 2021.

• Filière Santé Communautaire
• Remplir les critères d'inscription à l'ESP Kinshasa ;

- Être de nationalité Congolaise ;
- Être un fonctionnaire ou contractuel de l'Etat issu des Ministères de la Santé, de Pêches et Élevage et de l'Environnement est un atout,

• Les candidatures féminines sont encouragées.

- Filière Santé et Environnement
- Remplir les critères d'inscription à l'ESP Kinshasa ;

• Être de nationalité Congolaise ;
• Être un fonctionnaire ou contractuel de l'Etat issu des Ministères de la Santé, de Pêches et Élevage et de l'Environnement est un atout,

- Être membres des équipes cadres des DS ou des cadres des programmes spécialisés au niveau départemental et national est un atout ;

• Être cadre dans une direction ou division nationale, départementale, du district du ministère de l'environnement est un atout ;

- Les candidatures féminines sont encouragées.
- Filière Master en FELTP (Epidémiologie)

• Remplir les critères d'inscription à l'ESP Kinshasa ;

- Être de nationalité Congolaise ;
- Être un fonctionnaire ou contractuel de l'Etat issu des Ministères de la Santé, de Pêches et Élevage et de l'Environnement est un atout ;

• Être membres des équipes cadres des DS ou des cadres des programmes spécialisés au niveau départemental et national est un atout

- Être cadre dans une direction départementale ou dans un secteur agricole du ministère de l'Agriculture, Elevage et Pêches est un atout ;
- Avoir travaillé pendant au moins 2 ans dans le domaine de surveillance des maladies en santé humaine et vétérinaire ou de laboratoire est un atout ;
- Être membres des équipes de la DELM, des DS ou des cadres des SO des grandes endémies est un atout ;

• Les candidatures féminines sont encouragées, L'Unité de Coordination Centrale du REDISSE IV-République du Congo, invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les candidats intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente.

4. Composition du Dossier de Candidature

Les dossiers de candidature comprenant une lettre de motivation, des copies légalisées des diplômes, les attestations, les notes de service, les contrats, etc., et le CV actualisé doivent être adressés au Docteur Jean- Médard KANKOU, Directeur de l'Épidémiologie et de la Lutte contre la Maladie, E-mail, jkankou@yahoo.fr ou kankou.jeanmedard12@gmail.com.

Ou déposés à l'adresse suivante : Direction de l'Épidémiologie et de la Lutte contre la Maladie, Derrière Ex-télévision congolaise au plus tard le 28 juillet 2021 à 12 heures.

Fait à Brazzaville, le 05 juillet 2021.

Le Coordonnateur de l'UC-REDISSE IV,
Jean Pierre OKANDZE ELENGA./.

PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE SURVEILLANCE DES MALADIES EN AFRIQUE CENTRALE (Phase IV) (REDISSE IV)

Tél. : [00 242] 05 333 50 51/06 930 95 07 / E-mail : passationdesmarchésredisse@gmail.com / Financement Banque mondiale

AVIS DE RECRUTEMENT N°07/ UCP- REDISSE IV/SPM POUR LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT EN PASSATION DES MARCHÉS DE L'UC-REDISSE IV-République du Congo

(Publication du 7 Juillet 2021)

1. Contexte

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Mondiale, un financement de l'ordre de Quinze Millions (15 000 000) de dollars USD (crédit) pour la mise en œuvre de la phase IV du Projet Régional de Renforcement des systèmes de surveillance des maladies (REDISSE) en Afrique Centrale. La durée du projet est de cinq (5) ans et ses interventions doivent s'exécuter au cours de période allant de 2020 à 2024. L'Association Internationale de Développement en sigle « IDA » a accordé également un prêt initial de dix millions quatre cent mille Euros (10 400 000 équivalents à 11 310 000 USD) au Gouvernement de la République du Congo afin de l'accompagner dans ses efforts de relever les défis de santé publique. Ce prêt, qui couvre la période de 2020 à 2022, soit deux (02) ans est destiné à supporter les charges du projet de riposte d'urgence au COVID-19.

Vu l'importance capitale de contenir la propagation de la COVID-19 pour la santé et la reprise économique, la banque a accordé un financement additionnel (FA) équivalent à douze millions de Dollars us (12 000 000 USD), soit dix millions trois cent mille euros (10.300.000) à la République du Congo dans le cadre du projet PRUC-19. Ce FA permettra un accès au vaccin qui soit abordable et équitable, ce qui jouera un rôle essentiel dans le renforcement du système de santé.

Le présent avis est lancé en vue du recrutement

d'un assistant en passation des marchés de l'UC-REDISSE IV.

2. Description de la mission

L'Assistant(e) en passation des marchés est chargé(e) entre autres de :

- Tenir un répertoire des consultants et soumissionnaires qualifiés au fur et à mesure de la publication des avis à manifestations d'intérêts et d'appels d'offres ;
- Tenir à jour le plan de passation des marchés ;
- Assister le spécialiste en Passation des marchés à élaborer les dossiers d'appel d'offres des marchés de travaux et de fournitures ainsi que les demandes de propositions pour les services de consultant et veiller à ce que ces dossiers reçoivent les approbations internes nécessaires dans un premier temps des administrations nationales et des bailleurs de fonds selon les dispositions prévues dans les accords de financement.
- Assurer un classement exhaustif de l'ensemble des dossiers de passation des marchés dans le STEP conformément à la feuille de route.

2. QUALIFICATION ET EXPERIENCES REQUISES :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (BAC+3 minimum) dans les domaines de gestion, droit, administration, économie ; d'ingénierie ou équivalent ;
- Être détenteur d'un certificat en passation

des marchés (MOOC ou autre formation) est un très gros atout ;

- Avoir une expérience pertinente en qualité de spécialiste ou d'Assistant en passation des marchés des projets publics ou privés (Joindre une copie des différentes attestations ou différents certificats et/ou autres documents probants) ou une très bonne connaissance des pratiques de passation des marchés et des règles et procédures de passation des marchés des banques multilatérales de développement (Banque africaine de développement ou Banque mondiale) ;

- Avoir la maîtrise de l'outil informatique et de l'utilisation des logiciels de bureautique (Word, Excel, PowerPoint,). La maîtrise du STEP est un atout ;

- Avoir une bonne capacité à rédiger des rapports concis, précis et synthétiques en langue française ;

- Avoir une attitude dynamique et volontariste ;

- Avoir une aptitude à travailler en équipe dans un environnement multiculturel et sous pression ;

- Avoir une bonne connaissance des procédures de la Banque Mondiale, des Nations unies et/ou des autres bailleurs de fonds constitue un atout.

Le dossier de candidature comprendra :

• Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur du REDISSE IV ;

• Les copies des diplômes (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;

• Les copies des attestations de travail (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;

• Un curriculum vitae détaillé ;

• Les copies des attestations des expériences du candidat dans les domaines couverts par le poste.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT), sis à Brazzaville, derrière l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Congo, bloc 1, parcelle 70/59 bis, arrondissement 2 Bacongo de 09 heures à 16 heures (heure de Brazzaville).

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en Français et portés la mention « Candidature au poste d'Assistant en passation des marchés de l'UC-REDISSE IV » et déposés sous pli fermé à l'adresse ci-dessus ou par voie électronique (passationdesmarchésredisse@gmail.com) au plus tard le 27 juillet 2021 à 12 heures.

Fait à Brazzaville, le 06 juillet 2021.

Le Coordonnateur de l'UC-REDISSE IV,
Jean Pierre OKANDZE ELENGA./.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°004/ECG/DG/2021**POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS D'AFFICHAGE DES TAUX ET PUBLICITES - EQUIPEMENTS DE PRESENTATION ET SONORISATION DE LA SALLE DE REUNION**

La Direction Générale de Ecobank Congo lance, pour son nouveau siège, un appel d'offres pour la fourniture et installation d'équipements ci-dessous :

- Equipements d'affichage dynamique des taux et de publicités ;
- Equipements de présentation et de sonorisation pour la salle de réunion.

Le dossier d'appel d'offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3^e étage de l'immeuble de l'Arc centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de cent mille (100 000) francs CFA en espèces, non remboursable.

Les offres signées et cachetées devront être déposées au plus tard le 16 Juillet 2021 à 16heures 00.

Fait à Brazzaville, le 01/07/2021

La Direction Générale

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°005/ECG/DG/2021**POUR L'ACQUISITION D'ORDINATEURS DE BUREAU ET PORTABLES**

La Direction Générale de Ecobank Congo lance, pour son nouveau siège, un appel d'offres pour la fourniture d'ordinateurs de bureau et portables.

Le dossier d'appel d'offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3^e étage de l'immeuble de l'Arc centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de cent mille (100 000) francs CFA en espèces, non remboursable.

Les offres signées et cachetées devront être déposées au plus tard le 16 Juillet 2021 à 16heures 00.

Fait à Brazzaville, le 01/07/2021

La Direction Générale

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°006/ECG/DG/2021**POUR L'ACQUISITION DES SWITCH & ROUTEURS**

La Direction Générale de Ecobank Congo lance, pour son nouveau siège, un appel d'offres pour la fourniture des switch et routeurs.

Le dossier d'appel d'offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3^e étage de l'immeuble de l'Arc centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de cent mille (100 000) francs CFA en espèces, non remboursable.

Les offres signées et cachetées devront être déposées au plus tard le 20 Juillet 2021 à 16heures 00.

Fait à Brazzaville, le 01/07/2021

La Direction Générale

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

ADIAC TV

Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56 | info@adiac.tv

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER DE KINSHASA



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)



POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE L'ACTUALISATION DES ETUDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ELABOREES EN DECEMBRE 2012

Secteur : Energie

Réf. Accord de Prêt: 2100150028193

N° d'identification du Projet : P-CG-FA0-001

Date de l'avis: 07 juillet 2021

Avis Spécifique n° : 01/C/2021/MEH-PERCO

La République du Congo a signé un accord de prêt sus référencé avec la Banque Africaine de Développement afin d'assurer le financement du Projet d'Electrification Rurale au Congo. A cet effet, elle a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour le recrutement d'un Consultant en vue de l'actualisation des études environnementale et sociale.

1. SERVICES PREVUS POUR LA MISSION

Sous la supervision du Directeur de Projet, le Consultant aura les tâches suivantes :

- Faire une revue des documents de sauvegarde élaborés en 2012 ainsi que toute autre documentation disponible, pertinente, relative au projet ;
- Procéder à une actualisation des parties prenantes au projet sur l'ensemble des corridors des lignes ;
- Collecter les données sur les aspects environnementaux significatifs le long des routes que vont côtoyer les futures lignes électriques de 33 kV et 35 kV à l'occasion des investigations de terrain ;
- Reprendre le recensement des personnes qui seront potentiellement affectées par les travaux et mettre à jour la liste des biens et des personnes concernés par la réinstallation ;

- Actualiser le Plan d'Actions de Réinstallation abrégé ainsi que les coûts de mise en œuvre ;
- Mettre à jour les différentes parties du rapport notamment la description de l'état initial des sites ou corridors de mise en œuvre du projet, la description des biens qui seront potentiellement affectés par les travaux ainsi que le cadre politique, juridique et institutionnel auquel le projet doit satisfaire ;

- Revoir, mettre à jour et enrichir le chapitre sur l'analyse et l'évaluation des impacts du projet sur l'environnement, la santé et les aspects socioéconomiques du milieu d'accueil ;

- Revoir les mesures de prévention, d'atténuation et de compensation, en rapport avec les impacts potentiels identifiés ;

- Examiner les impacts cumulatifs potentiels en tenant compte des autres initiatives prévues ou en cours dans la zone d'étude ;

- Elaborer le plan d'actions pour la prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuels, Harcèlement Sexuel (EAS/HS) durant la période des travaux ;

- Prévoir un chapitre sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) pouvant survenir du fait de la mise en œuvre du projet ;

- Mettre à jour le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et actualiser les coûts de mise en œuvre.

2. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra être un spécialiste confirmé avec les profils suivants :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (minimum bac+5) en sciences environnementales ou tout autre diplôme équivalent ;

- Avoir dix (10) années d'expérience générale dont au moins cinq (5) ans d'expérience pertinente en analyse d'impacts environnementaux et sociaux y compris les activités connexes ;

- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse en français ;

- Avoir la maîtrise de l'outil informatique ;

- Avoir une connaissance des procédures des bailleurs de fonds internationaux (BAD, Banque Mondiale, FIDA, Union Européenne, etc.).

3. DUREE DE LA MISSION

Le Consultant sera recruté pour une période de Quarante-cinq (45) jours.

4. SELECTION DES CANDIDATS

La Cellule d'Exécution du Projet invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils (elles) sont qualifiés(e)s pour les prestations (Référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité, Curriculum Vitae).

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures du groupe de la Banque Africaine de

Développement, édition mai 2008 révisée en Juillet 2012 », qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence de la mission et des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 15h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant : la lettre de motivation, le curriculum vitae détaillé et les copies de diplômes et attestations, doivent être déposés sous pli fermé ou par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 23 juillet 2021 à 13 heures (heure locale) et porter expressément la mention « AMI n°01/C/2021/MEH-PERCO- Recrutement d'un Consultant individuel en vue de l'actualisation des études environnementale et sociale ».

Cellule d'Exécution du Projet PERCO
À l'attention : Monsieur Rodolphe GOMBA, Directeur de Projet

Place de la République (Ex Rond-point du CCF), Immeuble du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (3ème étage bis),
BP : 2120, Brazzaville

Tel : +242 06 982 98 93 / 06 915 14 65

E-mail : projetperco13@gmail.com

NÉCROLOGIE

Siméon Ntsayouolo, Wilfrid Ntsoumou, Roland Atsa, Leslie Dietouhangana et famille annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur père, frère, oncle et grand-père Théophile Dietouhangana, ancien directeur départemental des collectivités locales à la préfecture de Brazzaville, survenu le 24 juin 2021 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°32, de la rue Ngadziemo à Moukondo.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Le président de la Cour constitutionnelle a la profonde douleur d'annoncer aux membres, cadres et aux agents de l'institution, le décès, survenu le 3 juillet à Brazzaville du juge Norbert Elenga.

La veillée se tient au n°56, rue Saint-Paul à Talangai.



Jean Bruno Ndokagna, agent des Dépêches de Brazzaville, la famille Kondou ; Elise, Marie-Odette, Yolande, Bienvenu à Pointe-Noire, Sébastien, Sandra, président Gaël, Toubé, Guycha, Reine et Yakouba ont la profonde douleur d'informer parents, amis et connaissances du décès de leur soeur, mère et tante, Christine Kondou, survenu le 4 juillet à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°91 de la rue Kouyou à Poto-Poto-Brazzaville.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



IN MEMORIAM

7 juillet 2019-7 juillet 2021
Mackail Yayila Laurencia Marie Evélyne

Voici deux ans que tu quittais le monde des humains en laissant ainsi ton papa, tes frères, tes soeurs, ta famille, les confessions religieuses, tes encadreurs, tes collègues, amies et connaissances dans une douleur insurmontable mais puisque tu étais une humble et modeste servante de Dieu Tout Puissant, nous sommes certains que tu es assise à la droite du père céleste.

Ainsi nous disons repose en paix.
Papa Alain Momo Mackaill





AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT ET PRESELECTION DES ENTREPRISES

L'Ecole Française Saint-Exupéry de Brazzaville, République du Congo, représentée par l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Saint-Exupéry (APEESE) souhaite améliorer les conditions et la capacité d'accueil pour l'ensemble de ses élèves.

Pour cet objectif l'APEESE se propose :

- De construire de nouveaux bâtiments, R+1 et de plain-pied, pour une surface utile de construction neuve de 2115 m²,
- De restructurer, améliorer, réhabiliter des bâtiments et structures existantes,
- De réaménager les VRD, espaces verts et aires de jeux,
- De compléter la clôture du site de l'école et d'en compléter ou d'en aménager les accès existants,
- De fournir le matériel et mobilier prescrits.

La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales régulièrement installées en République du Congo et en règle avec l'administration.

Type de soumission : LA SOUMISSION SE FERA EN DEUX PHASES

AA/ SOUMISSION TRAVAUX NEUFS LANCEE LE 28 AOUT 2021

- **Concerne :**
 - o Bâtiments neufs
 - o VRD
 - o Assainissement
 - o Clôture et accès

BB/ SOUMISSION REHABILITATION LANCEE LE 20 SEPTEMBRE 2021

- **Concerne**
 - o Réhabilitation bâtiments existants (TCE)
 - o Divers travaux d'aménagement
 - o Divers travaux de confort

La soumission de chaque participant sera globale et forfaitaire pour l'ensemble des lots et fournitures pour chaque soumission. Le délai de soumission sera de 40 jours pour la soumission **TRAVAUX NEUFS ET TRAVAUX DE REHABILITATION**.

Origine des fonds : Fonds APEESE

Présélection : Une présélection des Entreprises à soumissionner sera faite par l'APEESE, ou son représentant dument accrédité, sur les critères suivant :

NB : SEULES LES ENTREPRISES PRESELECTIONNEES SERONT ADMISES A SOUMISSIONNER POUR LES DEUX PHASES

- Remise des pièces administratives :
Lettre d'intention de soumissionner comportant : Nom de l'entreprise, adresse de correspondance, titre du signataire, n° de téléphone, adresse électronique (mail)
Justifications de l'installation en République du Congo
 - Nom et adresse légale en République du Congo
 - Immatriculation au registre du Commerce et des Métiers
 - Certificat de non faillite à la date de la soumission
 - Immatriculation à la CNSS et certificat d'acquittement des cotisations
 - Présentation du Quitus de l'administration fiscale, à la date de la présente présélection soit, juin 2021.
 - Présentation de ou des assurances contractées par l'Entreprise
- Document justifiant de la Capacité à effectuer les travaux : contrat de travaux effectué en République du Congo, dans les cinq ans dernières années, d'un montant égal ou supérieur à 4.000.000 d'euros (quatre millions) ou l'équivalent en une autre monnaie (documents signés par un ou des maîtres d'ouvrages).
- La liste du matériel qui pourra être mis en place pour ces ouvrages.
- La liste du personnel (non nominatif), ses fonctions et ses compétences, que vous envisagez de mettre en activité sur le chantier.
- L'attestation de la possibilité de mettre en place une caution pour soumission de 20.000.000 XAF (vingt millions) (accord de principe par attestation bancaire ou accord pour caution personnelle justifiée) en faveur de l'APEESE.
- Le coût du dossier d'appel d'offres sera de 300.000 XAF (trois cent mille) pour la phase AA et de 150.000 XAF (cent cinquante mille) pour la phase BB non remboursables après acquisition du dossier d'appel d'offres.
- Ces versements resteront acquis à l'APEESE, même pour une non réponse à l'appel d'offres.

Remise des documents :

L'APEESE invite toutes les Entreprises intéressées par cet appel d'offres, à remettre le 17 juillet 2021 de 9h00 à 12h00 précises, une lettre d'intention de soumission, accompagnée des pièces et documents requis pour la présélection.

La lettre d'intention et les dossiers seront à remettre sous pli fermé, contre récépissé, au secrétariat de l'école Saint-Exupéry de Brazzaville avenue de l'OUA. Les enveloppes porteront juste la mention :

INTENTION DE SOUMISSION ET DE PRE-SELECTION POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE SAINT EXUPERY BRAZZAVILLE. REPUBLIQUE DU CONGO. (Sans cachet ou signes distinctifs)

La présidente de l'APEESE

Mme Peggy AGNONGONDZE

INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Le forum de l'emploi, des métiers, de l'industrie et de l'énergie a vécu

Organisé par l'Institut européen de coopération et de développement (IECD), en collaboration avec son centre de formation, le forum a eu lieu le 2 juillet à la paroisse Saint-Jean-Bosco à Tié-Tié, dans la ville océane, et a connu la participation de plus de deux cent cinquante jeunes.

Le forum a visé l'insertion socio-professionnelle des jeunes en renforçant leurs liens avec le marché du travail. Il a ciblé les jeunes étudiants et diplômés des filières industrielles proposées au Centre de formation professionnelle de l'Association des salésiens de Don Bosco (ASDB) dans les domaines de la mécanique automobile, la mécanique générale, la soudure, l'électricité, la maintenance industrielle et la menuiserie ainsi que les jeunes bénéficiaires des membres du consortium dans lequel s'inscrit l'action de l'IECD (Samu social Pointe-Noire, ASI, Foyer père Anton).

Ce premier forum a permis de créer un espace de rencontre entre les entreprises et les chercheurs d'emploi pour faciliter les démarches de recrutement. En effet, des stands d'informations ouverts à cette occasion et tenus par diverses entreprises ont permis d'informer les jeunes sur les opportunités d'emploi, les métiers proposés et les profils recherchés. Des différents ateliers ont également été proposés aux jeunes (sécurité au travail, diagnostic automobile électronique, préparation aux entretiens d'embauche, sensibilisation à



l'entrepreneuriat) en vue de les accompagner vers l'emploi salarié ou l'auto-emploi.

Lauréline Borotto, responsable du projet Graines d'Espérance (IECD), a rappelé l'existence d'un partenariat entre sa structure et le centre professionnel Don-Bosco. «Aujourd'hui, on collabore avec toute l'équipe pédago-

gique, la direction, les formateurs, le bureau d'orientation et d'emploi du centre de formation Don-Bosco, en vue de les faire monter en compétences. Aussi, avoir une formation de qualité n'est pas suffisante, il est primordial d'insérer ces jeunes bien formés sur le marché du travail », a-t-elle signifié.

Des participants au forum
Pour sa part, Manon Zeghdoudi, responsable projets et relations d'affaires à Unicongo, a apprécié l'initiative en ces termes : « Se former correctement, c'est aujourd'hui très important pour les jeunes pour mieux répondre aux besoins des entreprises et trouver un métier derrière. Aller directement

rencontrer les responsables des entreprises, c'est le meilleur moyen de savoir quels sont leurs besoins réels et comment y répondre ». Geofran Ngakouri, étudiant en formation au centre Don-Bosco option soudure, a apprécié l'organisation du forum en souhaitant que ce genre de rencontre soit fréquente pour offrir des opportunités de travail aux jeunes.

Depuis sa création en 1998, l'IECD, organisation de solidarité internationale, soutient le développement humain, économique et social des pays où il intervient. Avec ses partenaires locaux, il met en œuvre des projets dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'accès à l'emploi des jeunes, et de l'entrepreneuriat. Plus de 30 ans d'expérience ont permis à l'IECD de développer un vrai savoir-faire au service des personnes les plus vulnérables. Son ambition est de permettre aux jeunes, aux adultes, aux professionnels et aux acteurs du développement d'acquérir les outils et le savoir-faire nécessaires pour construire leur avenir et avoir un impact positif sur la société.

Faustin Akono et Séverin Ibara

FOOTBALL

Les résultats des matches amicaux en Europe



Deuxième but consécutif pour Guy Mbenza lors de la préparation d'avant-saison (DR)

Anvers fait match nul 2-2 face à Utrecht. Remplaçant, Guy Mbenza est entré à la pause et a égalisé sur penalty à la 65^e. Son deuxième but en deux matches.

L'international congolais et son équipe ont débuté la deuxième phase de la préparation estivale à Horst aux Pays-Bas.

Merveil Ndockyt a été remplacé à la 76^e lors du match nul du NK Osijek face à Zalaegerszegi Te (0-0).

Yhoan Andzouana était titulaire dans l'entrejeu face au Haladás Szombathely, pensionnaire de deuxième division hongroise. A la construction des deux premiers buts de son équipe, il a participé au succès 4-2. Ravy Tsouka Dozi était titulaire lors de la victoire d'Helsingborg face au FC Helsingor (2-1).

Erving Botaka a joué la seconde période lors de la défaite d'Oufa face aux Roumains de Sepsi (1-3).

Emmerson Illoy-Ayyet était titulaire lors du match nul concédé par le SKA Energia face au FC Dolgoprudny, pensionnaire de 3^e division russe (1-1).

Camille Delourme

CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX DE KARATÉ

Michel Malalou Makanga satisfait du niveau technique des compétiteurs

A l'issue des championnats départementaux de karaté cadet, junior et senior messieurs et dames organisés par la Ligue départementale de la discipline, son président s'est félicité de leur réussite.

« Nos objectifs étaient d'organiser ces championnats sans accident. Et à l'issue de la compétition nous pouvons

donc dire que c'était une réussite », s'est réjoui le président de la Ligue de karaté de Pointe-Noire, Michel Malalou



« Nos objectifs étaient d'organiser ces championnats sans accident. Et à l'issue de la compétition nous pouvons donc dire que c'était une réussite »

Makanga, après l'organisation la semaine dernière de la compétition.

Ces championnats départementaux cadet, junior et senior en version féminine et masculine ont regroupé 29 clubs pour un effectif total de 111 athlètes dont 19 dames.

Par ailleurs, il a souligné qu'après une longue période d'hibernation, les athlètes ont répondu techniquement à l'épreuve. « Nous pouvons retenir qu'après une longue période d'arrêt des activités sportives suite à la pandémie de covid-19, les karatekas étaient contents de retrouver le tatami et le niveau était acceptable », a-t-il poursuivi, avant de féliciter les dirigeants des clubs pour le travail réalisé. S'agissant des passations des ceintures noires, la Ligue attend la réponse de la Fédération avant toutes communications. Cependant, les championnats nationaux, a-t-il poursuivi, auront lieu sous peu à Brazzaville.

Charlem Léa Itoua

LIGUE 1

AS Otohô reçoit le trophée de champion

L'Association sportive Otohô a célébré son titre de champion du Congo le 5 juillet au stade de l'Unité du Complexe sportif la Concorde de Kintélé au terme du championnat national d'élite direct.

C'est par deux matches de la 26e journée, sans enjeux, que la compétition s'est clorurée. Les résultats n'avaient pas d'incidence sur le classement général. Mais la remise des récompenses a donné un sens particulier à cette manifestation. Déjà sacrée championne du Congo pour la quatrième fois consécutive après 2018, 2019, 2020, l'AS Otohô s'est imposée devant Nico- Nicoyé 2-1. Wilfrid Nkaya a ouvert le score à la 36e minute. Christ Bakoula a rétabli l'équilibre à la 58e minute puis Prince Mouandza Mapata a offert la victoire aux champions du Congo à la 64e minute. Avec 66 points, l'AS Otohô représentera le Congo à la prochaine Ligue des champions. L'équipe championne du Congo a été récompensée d'un trophée plus un chèque de douze millions de francs Cfa.

Les Diables noirs assurés de terminer deuxièmes n'ont pu terminer la compétition sur une bonne note. Ils ont partagé les

points avec Patronage 1-1. Omam Ngampani Moba semblait donner la victoire aux Diablotins grâce à son but à la 42e minute. Mais dans le temps additionnel, Ebengue Obamandzanga prive les Diables noirs d'une victoire qui lui tendait déjà les bras. Avec 51 points les Diables noirs qui n'ont d'ailleurs pas démerité ont reçu un chèque de six millions de francs Cfa avec pour consolation une qualification à la Coupe africaine de la Confédération.

Le FC Nathalys dernier du classement avec 24 points est officiellement relégué en Ligue 2. Le Racing Club de Brazzaville, quant à lui, disputera les matches de barrages contre le deuxième de la Ligue 2 qui sera connu à l'issue des play-offs. Le rapport synthèse de la Ligue nationale de football souligne par ailleurs que sur les 182 matches programmés, trois se sont soldés par des forfaits notamment FC Nathalys-Diables noirs, Cara-AS Cheminots et AS



L'AS Otohô sacrée championne du Congo pour la 4e fois consécutive/Adiac

Otoho-RCB. 361 buts ont été inscrits soit deux buts par matches. Le Diablotin Lorry Edgo Nkolo, a été élu meilleur buteur de la compétition avec treize réalisations. Il a reçu un soulier d'or et un chèque d'un million de francs cfa. Son entraîneur Dahn Nsonde meilleur coach de la saison a été aussi récompensé d'un chèque d'un million de francs Cfa.

Cinq cent soixante-dix cartons jaunes ont été distribués dans cette compétition dont cinq cent cinquante-deux contre les joueurs et dix-huit contre les officiels soit une moyenne de trois cartons jaunes par matches. Vingt et un cartons rouges ont

été distribués dont seize contre les joueurs et cinq contre les officiels. L'AS Cheminots est la seule équipe des treize qui a totalisé 24 cartons jaunes sans prendre un carton rouge. Désignée l'équipe la plus fair-play, elle a reçu un chèque d'un million de francs Cfa devant les treize autres qui ont totalisé au moins 31 cartons jaunes.

Cara et Patronage ont atteint le plafond des cartons jaunes chez les joueurs, car les deux formations ont reçu chacune 50 cartons jaunes. Le rapport de la Linafoot indique en revanche que trois cent soixante-seize joueurs ont été qualifiés contre trois cent

quatre vingt dix neuf, la saison passée. Le nombre d'étranger a aussi baissé (douze contre vingt la saison dernière). Trois cent soixante quatre joueurs de nationalité congolaise ont participé à cette compétition contre trois cent soixante dix-neuf la saison dernière. « Le pourcentage des joueurs nationaux est de 96,80% contre 94,98% la saison dernière », précise le rapport.

Notons que c'est pour la première fois que tous les joueurs qualifiés cette saison ont été enregistrés dans le système électronique FIFA-Connect avec un numéro d'identification chacun.

James Golden Eloué

VIENT DE PARAÎTRE

«Henri Lopes : Coups doubles» sous la direction de Anthony Mangeon

À travers un ouvrage paru le 22 juin dernier aux Editions Sépia, huit contributeurs présentent les jeux de dédoublements multiples de l'un des représentants de la littérature congolaise, Henri Lopes.

Avec le concours de l'Université de Strasbourg, ont contribué à cet ouvrage : Ninon Chavoz, Céline Gahungu, Bo Hyun Kim, Nicolas Martin-Granel, Catherine Mazauric, Sylvère Mbon-dobari, Bernard Mouralis et Anthony Mangeon, directeur de la publication.

Dans «Henri Lopes : Coups doubles», les contributeurs ont établi que, durant cinquante ans, Henri Lopes a mené une double carrière, politique et littéraire. Il est aussi devenu l'auteur d'une œuvre double, d'abord par ses lieux de publication, ensuite par ses orientations esthétiques. Ses romans abondent en doubles de l'écrivain, en effets de miroir.

Face à ces jeux de dédoublements multiples, le présent ouvrage se veut à son tour un coup double critique, où chacun des huit contributeurs revient à deux reprises aux récits lopésiens, de «Tribaliques» (1971) à «Il est déjà

demain» (2018). Aux analyses de l'œuvre dans son ensemble (« coups de filet ») succèdent ainsi des lectures de détail, qui s'attachent à des figures récurrentes (« coups de projecteur ») ou à un roman en particulier (« coups de sonde »).

Cet ouvrage se conclut sur l'étude des « coups de maître », qui font d'ores et déjà d'Henri Lopes un « classique africain ». Anthony Mangeon exerce actuellement en tant que directeur de l'unité de recherche configurations littéraires, Université de Strasbourg.

Marie Alfred Ngoma

CLOSE COMBAT

La fédération change de dénomination

Les membres du conseil fédéral de la Fédération congolaise de close combat (Fécoclose) ont confirmé, le 3 juillet, lors de l'assemblée générale extraordinaire, une nouvelle dénomination de cette structure qui devient maintenant Fédération congolaise de close combat et disciplines associées (Fécoclose-Da).



Les participants à l'assemblée générale extraordinaire/Adiac

Les amoureux, sympathisants et pratiquants du close combat doivent dorénavant s'habituer avec la nouvelle appellation de leur fédération, puisqu'il faut maintenant ajouter le suffixe « disciplines associées ». Les membres du bureau exécutif ont justifié ce changement par le désir de faire évoluer leur structure sportive.

Selon le directeur technique national, le moniteur Francis Mahoungou, ce changement de dénomination permettra à la fédération de s'agrandir et recevoir en son sein d'autres membres ou différentes

disciplines sportives.

Pour sa part, le 1er vice-président, Alain Chabert Madzou, a indiqué que les pratiquants du close combat au Congo se donnent corps et âme pour valoriser cette discipline, puisque les participants de l'assemblée générale extraordinaire ont également adopté et validé le programme d'activités au titre de la saison sportive 2020-2021, les statuts et le règlement intérieur.

Le représentant du directeur général des sports, Charles Parfait Malonga, a invité les adeptes du

close combat à poursuivre leur vision du développement de ce sport au niveau national et international. Il a, par ailleurs, apprécié le fait que le respect de l'égalité du genre et l'implication des enfants font partie des priorités des dirigeants de la Fécoclose-Da.

Notons que la ligue du close combat et disciplines associées de Brazzaville a tenu, le même jour, son conseil inaugural et a officiellement lancé ses activités, après l'élection du bureau exécutif, en mai dernier.

Rude Ngoma